

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

Un marché
carbone
pour tou·te·s

Comprendre
le trading haute
fréquence

Forcer les banques
à augmenter les
taux d'épargne

DU SOL AU PLAFOND, FINANCER LA RÉNOVATION



ACHETEZ DE L'ESPACE PUBLICITAIRE

→ **Donnez de la visibilité** à vos produits, levées de fonds et campagnes grâce au Financité Magazine



Offre réservée aux annonceurs verts, économie sociale, produits financiers solidaires et durables, des gammes de produits éthiques, maisons d'éditions ou encore universités

Contact : presse@financite.be

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen-ne-s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen-ne-s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen-ne-s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Financité

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais remplaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.

Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be

Éditeur responsable : Bernard Bayot.
Ont collaboré à ce numéro : Bernard Bayot, Anne Berger, Eric Dewaele, Louise Dubois, Anne Fily, Cyrian Gheysens, Morgane Kubicki, Didier Palange, Valéry Paternotte, Irène Piancatelli, Héloïse Rigot.

Graphisme et mise en page : Louise Laurent & Élise Debouny
Photo de couverture : Vlado Paunovic – Unsplash
Impression : Les Éditions de l'Avenir



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
Du sol au plafond,
financer la rénovation
- 10 **ACTUS**
- 12 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
Le trading à haute fréquence
- 14 **EN TOUTE MAUVAISE FOIS**
Sortez BNP de la liste noire
- 15 **LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN**
Choisir son magasin
alimentaire
- 16 **INTERVIEW**
Forcer les banques
à augmenter les taux
d'épargne
- 18 **ANALYSES**
Le compte n'y est pas
Un marché carbone pour
tou-te-s ?
Faire face à une crise
financière
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
Financer l'économie sociale
De la terre et des briques
Rendement social et
avantage fiscal
- 27 **MONNAIES CITOYENNES**
Mauvais chiffres, bon bulletin
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
Banc contact
- 31 **CAMPAGNE**
Des ateliers sur la bourse pour
soutenir les professeur·e·s du
secondaire et du supérieur
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
Chères amies, soyons veuves !



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Utilisez-vous la banque en ligne ? Si non, pourquoi ?

Je crains que ce chiffre de 8 % qui n'utilisent pas la banque en ligne cache une autre réalité : toutes celles et ceux qui utilisent les services en ligne en se faisant aider par un tiers, ce qui revient à dire que le travail anciennement presté par les banques, qui en sont les bénéficiaires, est en partie presté par du bénévolat. C'est en tout cas le sentiment que j'ai quand je suis consulté, parce qu'ancien informaticien d'institutions bancaires, et que je suis amené à aider l'un ou l'autre. Pour les personnes qui ont recours à une aide, le risque d'être un jour une victime n'est pas non plus nul.

Eric Kayser

Je n'utilise pas la banque en ligne car je ne lui fais pas confiance, et il faut un ordinateur récent, avec mises à jour, ce qui constitue aussi un coût. Je me méfie très fort des risques de piratage, et ne souhaite pas acheter trop souvent (tous les 2 ou 3 ans) un ordi pour être à jour.

Anne Jason

Que pensez-vous de l'accord conclu entre le gouvernement et le secteur bancaire sur le dossier des distributeurs de billets ?

J'estime que l'accès à l'argent liquide est un droit et que celui-ci n'est effectif que s'il est accessible à tous via des distributeurs de billets qui doivent être répartis de manière équitable sur le territoire en tenant compte d'une distance maximum (2 km me semble déjà beaucoup surtout pour les personnes âgées) et aussi de la densité de la population afin de ne pas être contraint de faire la file à tout bout de champ. Pour moi l'accord ne remplit pas cet objectif ou très partiellement.

Marianne Dandoy

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS
QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + [f](#)

UN CHOIX SANS SOLUTION

Bernard Bayot

En 2021, le chauffage résidentiel était à lui seul responsable de 14,9 % des émissions totales de gaz à effet de serre en Belgique. Ce chiffre monte à 16 % en Wallonie et 54 % à Bruxelles ! Il s'agit donc d'un enjeu environnemental majeur, mais également social. En février 2022, l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) publiait des chiffres alarmants : 20 % des Français-es déclarent avoir eu froid chez eux-elles pendant au moins 24h durant l'hiver 2020-2021. D'un autre côté, 10,5 % dépensent plus de 8 % de leurs revenus pour leurs factures énergétiques.

Les derniers chiffres de la Fondation Roi Baudouin, qui datent de 2021, soit juste avant la crise de l'énergie, montrent que, chez nous, un ménage sur cinq était en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire dans l'incapacité d'accéder – dans son logement – à l'énergie qui lui est nécessaire, pour un coût abordable au regard de ses revenus. Dans la classe moyenne inférieure, ce chiffre s'élève même à un ménage sur trois. Les disparités sont importantes entre régions : 14,8 % en Flandre, contre 28,8 % en Wallonie et 27,4 % à Bruxelles.

Pour les propriétaires de logements qui consomment énormément de chauffage et/ou sont très mal isolés, c'est la double peine. Sans surprise, ce sont également ceux-celles qui ont le moins de moyens pour les rénover. Ils-elles sont non seulement victimes aujourd'hui de précarité énergétique, mais ils-elles risquent également d'être demain victimes de l'augmentation des exigences publiques en la matière. Sans compter que la performance énergétique a toujours plus d'impact sur le prix de vente des biens immobiliers. Plus la note est mauvaise, moins le bien se vend cher.

Dans une interview au journal « Le Monde » le 22 mai dernier, l'économiste Jean Pisani-Ferry relevait que « la transition climatique est, par nature, inégalitaire. Les riches émettent plus que les pauvres en valeur absolue, mais les dépenses d'énergie pèsent moins sur leurs revenus. Ceux et celles pour qui la transition sera la plus contraignante, car elle porte sur des besoins essentiels (se loger, se transporter, se nourrir), ce sont donc les classes populaires. Le coût économique correspondant ne sera accepté que si personne n'est placé devant un choix sans solution, et si les sacrifices sont équitablement répartis. »

Dans une étude remise le même jour à la Première ministre française, il souligne que la France a devant elle une décennie d'efforts et plaide pour un impôt spécifique sur le patrimoine des plus aisés. Car, si l'on veut respecter l'objectif de baisse de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, on va devoir faire en dix ans ce qu'on a à peine fait en trente ans. Et donc, dans un premier temps, la transition climatique ne va pas créer de richesse mais coûter beaucoup d'argent : la dette publique française, prévient-il, va s'alourdir d'environ 250 milliards à 300 milliards d'euros, en cumulé, à l'horizon 2030.

En Belgique également, il est urgent de sortir la tête du sable. Notre profonde léthargie passée va induire un effort colossal dans les prochaines années ! Il convient que les candidat·e·s aux prochaines élections en donnent une perspective claire aux gens : quel sera le coût de la transition climatique et comment va-t-on en faire supporter la charge par les épaules les plus larges ? Pour que personne ne soit devant un choix sans solution lorsqu'il-elle doit satisfaire ses besoins essentiels. ■



DOSSIER

DU SOL AU PLAFOND, FINANCER LA RÉNOVATION

En Belgique, plus d'un tiers des logements sont considérés comme des passoires énergétiques, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu un certificat de performance énergétique (PEB) de G ou inférieur. Ils sont responsables de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre. En Belgique, plus d'un ménage sur cinq est en précarité énergétique, c'est-à-dire que l'énergie représente une part trop importante de leur budget. L'enjeu de la rénovation des bâtiments est à la fois climatique et social. Mais pour tripler les efforts en matière de rénovation, les acteurs publics comme privés vont devoir mobiliser des capitaux faramineux.

TROIS FOIS PLUS

Pour parvenir à la neutralité carbone en 2050, la Belgique doit multiplier par trois le rythme des rénovations des bâtiments.

Morgane Kubicki

Un label de performance énergétique A pour tous les bâtiments résidentiels d'ici 2050. C'est l'objectif long terme de la stratégie de rénovation annoncée par la Wallonie dans son plan Air Climat Énergie (PACE) en début d'année. C'est le minimum à viser si la Région vise la neutralité carbone en 2050.

Le projet est pharaonique. Car selon les chiffres clés du logement en Wallonie, les maisons et appartements portant un certificat énergétique D et ceux ayant un label E ou moins bon (F ou G) représentent respectivement 17 % et 57 % de l'ensemble des certificats aujourd'hui.

« Pour y arriver, ce chantier nécessitera des besoins de financement estimés dans la stratégie rénovation à 63 milliards d'euros entre 2017 et 2050 soit 1,9 milliards d'euros par an au total. Notons déjà que cette estimation sous-évalue vraisemblablement les coûts de rénovation énergétique. En outre, elle ne tient pas compte des autres besoins de rénovation (notamment pour la salubrité des bâtiments », soulignait déjà Arnaud Colignon dans son étude Vers un plan finance climat intégré en 2020. Avec l'explosion du coût des matériaux, ces montants ont encore certainement augmenté.

Même constat à Bruxelles, où 30 % des bâtiments ne sont pas isolés et où 34 % des maisons et 26 % des appartements appartiennent à la classe la plus énergivore (G) et sont responsables de 56 % des émissions directes de gaz à effet de serre de la Région.

Pour atteindre une société décarbonée en 2050, les deux Régions doivent tout simplement tripler le rythme actuel des rénovations. Sur une année, seul un pourcent des bâtiments font aujourd'hui l'objet d'une rénovation. Quentin Jossen, consultant chez Climact, prévient cependant : « ce que ce chiffre ne dit pas, c'est qu'il faudrait aussi passer de rénovations légères à des rénovations lourdes. Lorsque l'on dit 3 % de rénovation par an, on parle de rénover toute la maison et pas seulement un élément comme aujourd'hui. En réalité, on parle plutôt d'une multiplication par 10 des efforts à fournir. »

Un défi climatique et financier

Le défi climatique est de taille, mais il est aussi financier. Rien qu'à Bruxelles, il faudrait réaliser

50 rénovations de 100 000 euros par jour pour atteindre l'objectif. Faites le calcul, il faut mobiliser 5 millions d'euros par jour.

Sauf que les ménages qui doivent à tout prix rénover leur logement n'en ont souvent pas les moyens.

« L'Université de Gand avait déjà publié que 40 % des ménages flamands n'auraient pas les moyens de financer la rénovation de leur logement, même avec des emprunts », rappelle Sandrine Meyer, chercheuse au Centre d'études économiques et sociales de l'environnement de l'Université libre de Bruxelles.

En Belgique, plus d'un ménage sur cinq est en précarité énergétique.

En Belgique, plus d'un ménage sur cinq est en précarité énergétique. C'est-à-dire que l'énergie représente une part trop importante de leur budget : ils doivent restreindre leur consommation ou rencontrent des difficultés financières à se chauffer correctement. Ce sont eux qui vivent le plus souvent dans des passoires énergétiques. Comment leur demander de financer des travaux d'amélioration énergétique s'ils n'ont déjà pas les moyens de faire face aux factures quotidiennes ?

Financer une rénovation profonde en s'engageant à rembourser des mensualités sur 20 ans, tout le monde n'en a pas les moyens et tout le monde n'y pas accès.

« Les banques demandent un remboursement du crédit avant un certain âge, ce qui exclut de facto nombre de personnes âgées des



possibilités de rénover leur logement. Pour les faibles revenus, les taux sont beaucoup plus élevés », constate Sandrine Meyer. Le secteur financier, s'il insiste pour dire que le nombre de crédits à la consommation est plus élevé que jamais (lire en page 8) ne se bat manifestement pas pour accorder les crédits nécessaires pour faire les travaux de rénovation complète et réduire la facture d'énergie des ménages les plus précaires.

Primes et crédits

Pourtant, la demande existe. L'Ecoreno, l'outil financier qui accompagne le programme Révolution à Bruxelles pour permettre aux personnes qui ont la volonté mais pas les moyens de rénover leur logement, est victime de son succès. « Le succès de l'Ecoreno est un peu au-dessus de nos espérances, admet Grégoire Chrissantakis, responsable du département crédit pour le Fonds du logement en Région Bruxelles-Capitale. En 2022, nous avons atteint les 10 millions d'euros de crédits accordés en moins de 8 mois alors que nous étions encore en phase de lancement. Nous avons dû suspendre le recrutement de nouveaux dossiers. Pour l'instant, nous restons dans le cadre budgétaire qui nous permettrait de terminer l'année 2023. » Avec un budget limité, l'Ecoreno a donc dû restreindre les ménages bénéficiaires de crédits aux revenus les plus modestes. Il faut dire que le dispositif propose des crédits à taux particulièrement attractifs (de 1,5 % à 2 %). Côté bancaire, impossible aujourd'hui de trouver un crédit à la rénovation écologique en deçà de 3,6 %.

Pour encourager les rénovations, les régions ont aussi mis en place de nombreuses primes. Un mécanisme

indispensable, mais pas suffisant pour Sandrine Meyer : « le problème avec ces primes, c'est qu'elles ne sont octroyées qu'après les travaux. Cela ne soulage pas le préfinancement. » Le Renopack wallon, qui propose des prêts à taux zéro, a tout de même inclus dans son offre la gestion des primes associées et calcule les mensualités en tenant compte, dès le début du prêt, du montant des primes auxquelles les travaux donneraient droit. En dehors des prêts accordés par les Régions ou les services associés, les idées innovantes pour financer les rénovations ne manquent pas. On évoque souvent le prêt à la pierre, lié donc au logement plutôt qu'aux propriétaires. Il se transfère avec la revente et permet de lever le frein du crédit pour les personnes âgées ou qui hésiteraient à entamer des rénovations, par peur de ne pas rester assez longtemps dans leur logement pour profiter des économies réalisées et ainsi amortir leur investissement.

Le prêt à la pierre, lié au logement plutôt qu'aux propriétaires, se transfère avec la revente.

D'autres mécanismes de crédit, comme le prêt que l'on rembourse uniquement lors de la revente du bien ou même sans remboursement, pourraient aussi être envisagés. En empruntant un montant où l'on ne rembourse que la charge d'intérêt, le montant mensuel payé par l'emprunteur-euse serait comparable aux économies d'énergie effectuées.

Le projet Reno Campus élabore un mécanisme de financement participatif et citoyen pour rénover le parc immobilier de l'ULB.



© Lara Herbinia

Enfin, le tiers-financement qui consiste à faire financer une rénovation de bâtiment par un tiers permet également de lever le frein du préfinancement. Suite à la réalisation des travaux, le-la client-e verserait à la société de tiers financement un « loyer » qui serait inférieur (ou au maximum égal) aux économies d'énergie réalisées. Dès la fin du contrat, ces économies seraient au bénéfice du-la client-e.

Lever les freins à la rénovation

À Bruxelles et en Wallonie, Renolab.ID et Renobatex existent respectivement pour financer des projets et recherches qui doivent lever les freins à la rénovation. « Le frein majeur est celui du financement, avance Céline Jeanmart, responsable du projet. La rénovation a un coût et tout le monde n'a pas les moyens financiers. Un autre frein est le manque d'informations et de connaissances, surtout quand on parle de rénovation durable et circulaire. Enfin, il y a le manque de main-d'œuvre. »

À Bruxelles, deux projets sélectionnés s'attaquent actuellement au défi des freins financiers. Le premier, mené par le Community Land Trust Bruxelles (CLTB), développe un système qui permettrait au CLTB de racheter le terrain aux propriétaires, mais pas leur maison. L'argent ainsi disponible permettrait de financer une rénovation du bien. Le deuxième mené par Financité et l'Université libre de Bruxelles consiste à lever l'épargne citoyenne pour financer la rénovation. Vu le succès des appels à projet, le mécanisme doit faire le tri entre les nombreux dossiers reçus.

Côté Renobatex, l'équivalent wallon de Renolab.ID qui en est à sa première vague de financement, la plupart des dossiers de candidatures reçus concernent la formation. « Suite au plan de relance wallon, le problème n'est pas vraiment financier pour sélectionner les projets. Cependant, la mise en place du dispositif pose un réel défi en termes de ressources humaines », admet le gestionnaire Boris Ducarme.

Il y a lieu d'étudier les possibilités de partenariats public-privé

Un guichet unique

Nombre d'acteur-riche-s plaident aussi pour la mise en place d'un guichet unique pour accompagner les candidat-e-s rénovateur-riche-s. En Wallonie, ce mécanisme existe pour accompagner les projets communaux de rénovation de bâtiments. Après avoir accompagné majoritairement des écoles ces dernières années, ce sont désormais les centres administratifs et sportifs qui font appel à Renowatt, qui identifie les travaux et trouve les prestataires pour compte d'une autorité communale, mais ne finance pas la rénovation. « Le secteur bancaire reste très frileux sur des emprunts qui dépassent 30 ans. La question du financement est souvent celle qui coince au niveau de la commune. Mais je n'ai jamais eu un retour d'une commune qui n'a pas pu avoir son crédit », précise Aurélien Fourneau, responsable financier chez RenoWatt.

À l'échelle des particuliers, ce guichet unique permettrait une offre intégrée où un-e candidat-e « achète » sa rénovation, travaux, primes et financement compris. « Il existe de bonnes initiatives en France avec des structures publiques-privées », affirme Quentin Jossen avant d'ajouter : « malgré toutes nos réserves sur le monde capitaliste, il y a beaucoup de capitaux disponibles qui ne sont pas mobilisés pour la rénovation. Il y a un réel défi de collaboration



Le projet de La Roue vise à formuler et tester un processus d'éco-rénovation énergétique à l'échelle du quartier

entre le public et le privé. Comment le public peut-il se mettre en garantie plutôt qu'à la place du secteur financier qui doit assumer son rôle et financer la rénovation. »

Si l'on peut assez facilement trouver un mécanisme de tiers-investisseur pour faire installer des panneaux photovoltaïques, aucune autre forme de prêts n'est aujourd'hui proposée par les institutions financières et permet de financer des travaux d'isolation par exemple. « Le secteur financier dit qu'il fait son travail, mais il n'y a pas d'intérêt à développer des nouveaux produits », regrette Quentin Jossen. Et pour cause, le rapport Réussir la transition de l'Europe vers la neutralité carbone paru en 2021 affirme qu'environ la moitié des investissements requis pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ne représenteraient pas de perspectives de rentabilité « perçue comme suffisante par les investisseurs ». Pour le bâtiment, seuls 15 % des investissements seraient considérés comme rentables. L'étude considère les investissements rentables comme ceux dont la valeur actuelle nette est positive, c'est-à-dire que le flux financiers engendrés par l'opération, valorisés à leur prix d'aujourd'hui sont positifs. « Afin de viabiliser financièrement l'autre moitié des investissements, 4 900 milliards de financements publics seraient indispensables. À défaut, un prix du carbone de 50 euros/tCO₂ permettrait de rentabiliser les trois quarts des investissements, tandis qu'un coût de 100 euros/tCO₂ en rentabiliserait 85 % », précise l'étude. En d'autres termes, soit les pouvoirs publics interviennent financièrement, soit politiquement en rendant les émissions de CO₂ payantes, sinon le secteur n'a pas d'intérêt financier à déclencher les investissements nécessaires pour parvenir à la neutralité carbone en 2050. ■

RÉNOVER POUR SA RETRAITE

Passer un certain âge, obtenir un crédit pour rénover son logement relève du parcours du combattant.

Morgane Kubicki

Officiellement, aucune des grandes banques belges ne limite le crédit rénovation aux personnes ayant dépassé l'âge de la retraite. « Nous veillons à ce que l'échéance finale du crédit tombe dans une limite raisonnable d'espérance de vie de l'emprunteur-euse (dans le cas contraire l'emprunteur-euse pourrait avoir pour objectif de créer un passif dans la succession) », détaille Sandra Circhirillo chez CBC. Même son de cloche chez Belfius : « Nous n'appliquons pas de limite d'âge spécifique. L'essentiel est que le client dispose d'une capacité de remboursement suffisante pendant toute la durée du prêt et que le risque de décès est suffisamment couvert », précise Ulrike Pommee, porte-parole de la banque. « Il n'y a pas de règle absolue au niveau de l'âge, avance Marc Delforge, responsable crédit chez BNP Paribas Fortis. Par contre, nous devons tenir compte d'une perte de revenu au moment du départ à la pension, qui dépend de la profession de l'emprunteur. Le but étant de s'assurer, dans l'intérêt de tou-te-s, que les mensualités de crédit soient remboursées. »

Au Fonds du logement bruxellois, le crédit doit être complètement remboursé au plus tard au moment où le plus jeune des consommateur-ice-s atteint l'âge de 70 ans.

Un crédit à la consommation

Au-delà d'un certain âge, impossible ou presque d'obtenir un crédit hypothécaire, sauf avec un taux bien plus élevé. Pour pallier le problème de la durée de l'emprunt, les cheveux gris peuvent se tourner vers les crédits à la consommation, souscrits sur une durée plus courte et souvent pour un montant plus faible. « Mais qui dit durée plus courte dit mensualité plus élevée pour un montant identique. Dès lors, il faut s'assurer que la charge de crédit reste supportable pour les emprunteur-euse-s ou que le montant emprunté soit plus limité », conseille Marc Delforge.

Le nombre de crédits écoénergétiques (crédits à la consommation utilisés pour financer des investissements « verts » tels que les pompes à chaleur, les panneaux solaires, les bornes de recharge pour véhicules électriques, l'isolation) a d'ailleurs plus que triplé depuis 2018, passant de 4 400 prêts à 15 400. « Le montant total prêté pour les rénovations



© Unsplash

Pour les seniors, il est presque impossible d'obtenir un crédit à la rénovation à un taux acceptable.

énergétiques a atteint un record historique de 261,5 millions d'euros au premier trimestre 2023 », souligne l'Union professionnelle du crédit.

Dans les faits, il est clair qu'à partir d'un certain âge, les candidats-e-s à la rénovation ne pourront pas faire financer leurs travaux par un crédit. Or, ce sont ces mêmes personnes qui vivent souvent dans des passoires énergétiques et pour qui le montant de la facture énergétique est bien trop élevé par rapport à leurs revenus.

« La transférabilité des prêts est une réponse évidente à ce blocage », affirme Quentin Jossen. Dans le prêt à la pierre, le remboursement mensuel du crédit incombe à celui ou celle qui occupe le bâtiment, et dépend de la valeur du bien plutôt que de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou l'emprunteuse. Dans le prêt sans remboursement, ce sont uniquement les intérêts et pas le capital qui sont remboursés chaque mois. Les mensualités sont donc largement inférieures et peuvent tout à fait être compensées avec les économies réalisées sur ses factures d'énergie. ■

MOBILISER LES BAILLEURS

Comment inciter les propriétaires-bailleurs à rénover les logements en location ?

Morgane Kubicki

pouvoirs publics financent seuls ces rénovations. »

Depuis fin 2022, les propriétaires de logements qui présentent un certificat PEB F ou G ne peuvent plus indexer le loyer de leur bien. « C'est un signal fort : Il faut mettre un terme aux passoires énergétiques. Dans le contexte actuel d'explosion des prix de l'énergie, de lutte contre le réchauffement climatique, à l'heure où il n'est plus question de choix mais de sens des responsabilités et de priorités pour les générations futures, il est de notre devoir de montrer l'exemple », a déclaré Christophe Collignon, ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, au Parlement wallon.

À Bruxelles, les propriétaires de logements disposant d'un certificat d'efficacité énergétique A, B, C ou D pourront appliquer une indexation totale. L'indexation ne pourra être appliquée qu'à moitié pour les logements au PEB E. Les autres verront leur indexation interdite.

Il faut veiller à ce que des travaux de rénovation ne fassent pas exploser le montant du loyer.

L'objectif est clair : inciter les propriétaires bailleurs à effectuer des rénovations sur le bien en location. Et il est de taille : à Bruxelles par exemple, 60 % des logements sont occupés par des locataires.

Les loyers

Pour Sandrine Meyer, chercheuse au Centre d'études économiques et sociales de l'environnement de l'Université libre de Bruxelles, l'enjeu est surtout de mobiliser les bailleur-euse-s de passoires énergétiques sans que cela ne provoque une augmentation des loyers. Car on sait, encore plus depuis l'explosion des prix de l'énergie, que le loyer est directement corrélé avec le PEB du bien. « Que met-on comme aide à disposition des bailleurs et bailleuses ? s'interroge Sandrine Meyer. En réalité, la majorité des bailleurs sont des petits bailleurs qui ont un certain âge et sont réticent-e-s à faire un emprunt pour financer ces travaux. Ils et elles ont déjà du mal à payer la rénovation de leur logement. Il faut donc imaginer des incitants, mais il ne faudrait pas non plus que les

À Bruxelles, le dispositif de l'Ecoreno qui accorde une solution de financement pour la rénovation des logements est pour l'instant destiné aux propriétaires occupant le bien, aux locataires, mais pas aux propriétaires qui louent leur bien. « Le but est de développer des crédits spécifiques pour ce public d'ici la fin de l'année », affirme Grégoire Chrissantakis, responsable du département crédit pour le Fonds du logement en Région Bruxelles-Capitale.

L'objectif est aussi de développer pour proposer des solutions spécifiques aux associations de copropriétaires (ACP). « Plusieurs banques proposent de financer la rénovation de façade ou de toiture pour les collectivités, mais il faut savoir qu'une partie des copropriétaires est réticente à faire un emprunt pour les travaux. La plupart souhaitent le faire sur fonds propres », note également Sandrine Meyer. ■



CC BY-NC-SA Inter-Environnement Bruxelles



© Marcin Jozwiak - Unsplash

MONDE ÉNERGIES FOSSILES : LA FINANCE NE LÈVE PAS LE PIED

Le rapport Banking on climate chaos, constate une légère diminution du financement des banques accordé aux compagnies du pétrole, du gaz et du charbon. Malgré tout, les sommes octroyées aux énergies fossiles restent colossales : 673 milliards de dollars en 2022, contre 800 milliards en 2021.

Cette diminution vient surtout du fait que les industriels du pétrole et du gaz ont réalisé des bénéfices record suite à la guerre en Ukraine (4 000 milliards de dollars de bénéfices l'année dernière). Combiné avec la hausse des taux d'intérêts, les compagnies ont préféré financer leur activité sur leurs fonds propres, en sollicitant moins les banques.

BNP Paribas, fidèle à sa réputation, est en tête des banques européennes qui financent le plus les énergies fossiles avec 166 milliards de dollars sur la période 2016-2022, dont 20 milliards pour l'année dernière. Suivi de près par HSBC et la Société Générale qui comptent chacune plus de 11 milliards de financement l'année dernière.

« La quasi-totalité des 25 plus grandes banques européennes mentionnées dans le rapport se sont pourtant engagées, en tant que signataires de la Net Zero Banking Alliance, à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 suivant un scénario 1,5°C », déplore l'ONG Reclaim Finance, qui a participé au rapport.

BELGIQUE PLUS DE NUMÉRIQUE

Près de 60 % des Belges se rendent moins d'une fois par an dans leur agence bancaire. Il n'en fallait pas plus aux banques pour justifier la suppression de 219 succursales (-5,7 % du total) l'année dernière. Le nombre d'agences a été divisé par 2 entre 2017 et 2022.

Selon l'enquête iVOX commandée par la Fédération du secteur bancaire (Febelfin), ceux et celles qui s'y rendent encore y vont principalement pour obtenir des conseils en matière d'investissement.

De l'autre côté, les abonnements aux banques en ligne ne cessent de croître, plus un million sur mobile et un demi-million supplémentaire sur les PC en 2022. Pourtant, l'enquête mentionne aussi que 8 % de la population n'utilise pas les services bancaires en ligne. Cela représente tout de même 927 000 Belges et c'est surtout un chiffre bien différent de celui avancé par le baromètre de l'inclusion numérique de la Fondation Roi Baudouin, qui estimait à 81 % le nombre de Belges qui ont recours à la banque en ligne.

Selon Febelfin, 1/4 préfèrent la banque physique pour leurs opérations bancaires, 29 % d'entre elles ont la crainte d'être victime d'un abus et 19 % trouvent les opérations en ligne trop complexes. Un peu moins de la moitié des Belges seraient ouvert-e-s à plus de contacts en ligne avec leur banque, que ce soit par chat ou par appel vidéo.



© Rupixen - Unsplash

MONDE LES BANQUES TOUJOURS DANS LE GAZ

Les usines à gaz ont toujours du succès. Grâce à l'appui des banques, mais aussi à la taxonomie européenne qui définit le gaz comme énergie verte, le secteur est encore massivement financé par les banques européennes avec 314 milliards de dollars pour la période allant de 2019 à 2022.

Le gaz n'est cependant pas si vert que ça : la chaîne d'approvisionnement libère beaucoup de méthane, qui a des émissions 86 fois plus nocives que le CO2 sur 20 ans selon l'étude intitulée « Les acteurs financiers continuent d'alimenter l'industrie du gaz, source d'émissions massives ». Ces centrales sont même la principale source d'émissions du secteur de l'électricité en Europe en 2020.

« Si les pays veulent décarboner leur secteur de l'électricité d'ici 2035 pour limiter le réchauffement à 1,5°C, il est essentiel de passer des centrales à gaz aux énergies renouvelables. Et pourtant, l'argent continue d'affluer dans le secteur européen de l'électricité issue du gaz, y compris pour développer de nouvelles centrales », selon Claire Maraval, autrice principale du rapport et membre de Reclaim Finance.

ÉTATS-UNIS LES ANALYSTES SONT- ILS·ELLES TOU·TE·S « WOKES » ?

Joe Biden, l'actuel président des États-Unis, a utilisé fin mars son droit de veto (pour la première fois de son mandat) afin de s'opposer à une loi qui empêche les fonds de pensions de s'intéresser aux critères extra-financiers.

Votée un peu plus tôt dans l'année au Sénat, cette loi voulait interdire aux fonds de pensions de prendre en compte les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), jugés trop « woke ». Une analyse des risques pas si avant-gardiste que ça, rappellent cependant Tariq Fancy et Julien Lefournier dans leur tribune publiée dans Le Monde. Ces critères sont utilisés avant tout pour déterminer le risque financier qui pèse sur un placement et non pas pour juger si cet investissement a un effet néfaste sur l'environnement ou ses habitant-e-s. Même Coca-Cola, l'entreprise la plus polluante au monde en matière de plastique, parvient à obtenir une note « ESG » satisfaisante.

FRANCE LA BANQUE QUI SORTAIT DU PÉTROLE

Annoncé quelques jours avant son assemblée générale, le nouveau plan climat de BNP Paribas semble ambitieux : fin du financement au développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers et un portefeuille de crédit aligné avec une trajectoire net-zéro d'ici 2023. Pourtant, les trois ONG qui ont assigné la banque en justice dans l'Affaire BNP Paribas restent sceptiques face à ce nouvel effet d'annonce : « BNP Paribas prévoit d'exclure les financements "directs" et "dédiés" aux nouveaux projets pétro-gaziers, mais pas aux entreprises qui portent ces bombes climatiques. BNP Paribas pourra donc continuer de recourir à d'autres instruments financiers (prêts, émissions de nouvelles obligations) pour soutenir des entreprises comme Total qui développent toujours de nouveaux champs d'énergies fossiles », précisent Oxfam, Notre affaire à tous et Les amis de la Terre France.

Une précision de taille, car entre 2016 et 2017, 37 % des financements de la banque à l'industrie des énergies fossiles étaient liés à ces émissions d'obligations. BNP Paribas annonce aussi l'arrêt programmé des « financements consentis aux acteurs non diversifiés de l'exploration-production pétrolière ». Entre les lignes les responsables de L'Affaire BNP Paribas lisent donc que l'exclusion n'est pas immédiate qu'il ne s'agira pas d'une exclusion ferme des majors pétro-gazières.

LIRE, VOIR, ÉCOUTER



EXPÉRIENCE, SCIENCE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

15 ans après son livre sur son approche expérimentale de la lutte contre la pauvreté, Ester Duflo revient sur ce qui a marché, ou moins. Aujourd'hui, la pauvreté augmente et

les conséquences du réchauffement climatique, dont les pays les plus défavorisés seront les premières victimes, menacent d'effacer la plupart des gains que nous pensions acquis. Éditions Fayard, 80 pages, 12,5 euros



MÉCANIQUES D'UNE FAILLITE BANCAIRE

Depuis la faillite de la Silicon Valley Bank, la peur d'une nouvelle crise financière s'installe. Du secteur de la tech au rôle des banques centrales en passant par la supervision des

banques, cette mini-série audio examine les mécaniques d'une faillite bancaire.

Podcast France culture, 3 épisodes de 60 min



PLANÈTE FINANCE

Il n'a jamais été aussi facile d'investir. Mais la nouvelle génération d'investisseuses et investisseurs comprend-t-elle

vraiment la « planète finance » ? En 6 épisodes, cette série tente de faire comprendre les marchés financiers.

Disponible sur Arte, 6 épisodes de 50 min

Votre exemplaire gratuit !

→ TENTEZ DE GAGNER UN
DES 5 EXEMPLAIRES DE « EXPÉRIENCE,
SCIENCE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
(PRESQUE) QUINZE ANS APRÈS »

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-ses gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort. Concours réservé aux membres Financité.

Le trading à haute fréquence

Des millièmes de secondes peuvent rapporter gros pour les firmes qui effectuent des transactions boursières à grande vitesse.

Valéry Paternotte

Les Belges ont la chance de connaître le trading à haute fréquence plus intimement que d'autres. Le point de plus bas du pays (près de la côte) comme le point le plus haut (le signal de Botrange) intéressent en effet des firmes prêtes à investir des montants astronomiques dans l'installation d'antennes leur permettant de gagner des durées microscopiques (bien inférieures au millième de seconde) pour transférer des informations économiques ou faire exécuter des opérations boursières. En l'occurrence, entre Francfort et Londres.

Définition floue

La définition du trading à haute fréquence (THF) n'est pas entièrement établie. La Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) a forcément dû tenter de le définir comme une catégorie de trading algorithmique, « dans lequel un système de négociation analyse à grande vitesse les données ou les signaux du marché et envoie ou actualise ensuite une grande quantité d'ordres dans un délai très court en réponse à cette analyse ». Quiconque a l'habitude de lire des textes juridiques ne peut que remarquer le relatif flou de cette définition.

De façon assez similaire, le régulateur américain (la SEC) ne fournit pas de définition mais liste des éléments communs aux traders à haute fréquence : l'utilisation de programmes sophistiqués et rapides pour déterminer, acheminer et exécuter les ordres, l'utilisation de services de colocation (la location d'un emplacement proche de la « bourse »), un laps de temps très court pour établir et liquider des positions, envoyer un grand nombre d'ordres qui sont aussitôt annulés ou encore s'assurer de terminer la journée sans engagement.

On s'accorde avant tout sur le fait que le trading à haute fréquence est le fait d'effectuer des transactions boursières de façon automatisée, numérique et à très grande vitesse, sans intervention humaine au-delà de la programmation du système. Après tout, le THF ne fait que s'inscrire dans une longue tendance de numérisation, d'automatisation et de recherche de gains de temps à tous les niveaux.

L'avantage pour la société

Il reste difficile de trouver des informations sur le modèle économique de ces entreprises. Certes, on peut inférer des sommes qu'elles sont prêtes à investir dans une antenne désaffectée qu'elles en tirent de bénéfices appréciables, mais difficile de rassembler des données chiffrées sur le capital nécessaire pour entrer sur ce marché a priori oligopolistique. Ni les bénéfices sociaux de cette pratique, ni les externalités négatives ne semblent établies.



Londres



Botrange



Frankfort

Des transactions boursières automatisées, numériques, à très grande vitesse et sans intervention humaine.

Le seul point qui semble faire consensus est celui de la liquidité. On parle ici du fait que le trading à haute fréquence apporterait de la « liquidité » au marché, soit ferait en sorte que la rencontre entre acheteur-euse et vendeur-euse se fait plus facilement. On considère, en économie, que cette rencontre est socialement souhaitable dans la mesure où il y aurait sinon des besoins inassouvis ou des moyens économiques sous-utilisés. Selon la Toulouse School of Economics, la vitesse leur permet de stabiliser le marché, c'est à dire vendre dès qu'une valeur augmente et acheter dès qu'une valeur baisse.

Risque de stabilité

Aujourd'hui, on ne peut apparemment pas prouver que le THF constitue un risque grave pour la stabilité des marchés. On ne constate que quelques (mini) crash éclairs, à savoir des chutes de valeur subites dans le cours d'une ou plusieurs actions, inexplicables sauf par une sorte de bug informatique des ordinateurs de THF. Mais que le risque de crise grave soit énorme et imminent ou pas, il semble évident qu'aujourd'hui les pratiques de THF sont peu régulées.

La vitesse permettrait de stabiliser le marché, c'est à dire vendre dès qu'une valeur augmente et acheter dès qu'une valeur baisse.

Voilà ainsi posée la question des moyens à la disposition des régulateurs et des législateur-riche-s. L'impression qui se dégage est que ceux-ci semblent un peu désarmés. Face à cette matière qui évolue si rapidement, le régulateur restera forcément à la traîne.

MINI CRASH

Quand on commence à creuser le sujet du THF, on croise rapidement et régulièrement la date du 6 mai 2010. Ce jour-là, la bourse de New York a vécu un « flash crash » (crash éclair, en français). Sans doute pas le seul. En l'espace de quelques minutes, le Dow Jones a subi une chute importante et, dans un premier temps, inexplicable. Plus précisément, le Dow Jones, qui avait ouvert la séance à 10 862,22 points, a atteint un plus bas de 9 787,17 points avant de clôturer à 10 520,32 points. On remarquera donc qu'il a rapidement retrouvé son niveau antérieur.

Dans son rapport sur cet événement, la SEC, le régulateur financier américain, souligne le rôle d'accélérateur de crise joué par le THF. Mais il mentionne aussi que l'interconnexion entre les marchés des devises, des produits dérivés et d'autres produits financiers a aussi joué un rôle. La SEC ne recommande pas de mesures d'interdiction particulières à l'encontre du THF, au-delà d'une invitation qui lui serait faite de mettre en place une sorte de court-circuit qui s'activerait dans le cas où un produit perdait 10 % de sa valeur en 5 minutes, par exemple.

Le-la lecteur-ice en conclura ce qu'il-elle veut : soit le THF ne présente réellement pas de risque majeur, soit il faudra attendre une grave crise - et donc qu'il ne soit trop tard - pour le savoir avec certitude. Mais force est de constater que le seul crash que l'on retrouve dans la littérature est ce « fameux » crash de 2010 et qu'il ne semble pas si effrayant.

révision complète des régimes de responsabilité, mais que l'intelligence artificielle représente néanmoins un défi important pour l'efficacité des cadres juridiques de l'Union et des États membres en matière de responsabilité.

Mais comment attirer les personnes capables de constituer l'équipe de surveillance quand, selon l'émission de Cash investigation, les programmeur-euse-s d'algorithmes sont payé-e-s 100 000 dollars par an, au moins, avec des bonus allant souvent jusqu'au million ?

Ce que l'on peut dire avec certitude, en revanche, est que le THF représente d'un point de vue symbolique le contraire d'une finance qui s'intéresse plus à la promesse de bénéfice social qu'à une rémunération. À l'inverse, le THF n'est que spéculation sur des produits financiers liés à des activités économiques dont on peut tout ignorer, qui peuvent ne présenter aucun bénéfice social ou, pire, engendrer des externalités négatives importantes, et dont on attend un profit privé le plus élevé possible (ou s'il est petit, le multiplier par un nombre élevé de transactions) et dans des temps aussi réduits que celui qu'il ne faut pour cligner des yeux. ■

1. Voir l'émission Cash Investigation « La finance folle : l'attaque des robots traders », ou Adelin Jassens « « Faut-il réguler spécifiquement le trading haute fréquence ? » »

2. Les marchés financiers face aux défis du trading à haute fréquence, Radio France, 16/10/2012

Le Parlement Européen, dans un rapport consacré à la responsabilité des robots, estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une

POUR ALLER PLUS LOIN : LE TRADING HAUTE FRÉQUENCE, VALÉRY PATERNOTTE, JUIN 2023, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



ALAIN VESTIR
chargé de relations
éthiques

Sortez **BNP** de la liste noire

Mesdames et Messieurs de Financité, selon vous, on ne pourrait pas investir dans BNP Paribas lorsque l'on développe un fonds « socialement responsable ». Il faudrait vraiment que vos analystes qui se placent en gardien-ne-s de l'éthique apprennent à regarder plus loin que le bout de leur nez.

— Faut-il encore vous répéter que le monde change ? Pensez-vous vraiment nécessaire de maintenir BNP Paribas sur votre liste noire d'investissements pour une affaire vieille de bientôt 10 ans alors que nous affirmons courageusement que la mission de notre banque est de contribuer à une économie responsable et durable, en finançant et conseillant les client-e-s de manière éthique.

Oui, notre banque a été accusée par la justice américaine d'avoir contourné les embargos imposés par les États-Unis à Cuba, l'Iran, au Soudan ou à la Libye. Oui, BNP Paribas a plaidé coupable. Oui, nous avons dû payer une amende de 8,9 milliards de dollars. Il y a pu y avoir des manquements à notre politique de vigilance, certain-e-s employé-e-s en profitant pour faire transiter par les États-Unis de l'argent au nom de client-e-s du Soudan, de Cuba ou d'Iran. Mais ces faits remontent à la période 2004-2012 et la banque a payé son amende au printemps 2015. Vous qui épinglez encore BNP Paribas dans votre liste noire pour « comportement anticoncurrentiel », ne pensez-vous pas qu'il serait temps de passer à autre chose ? Pensez-vous vraiment que les gestionnaires de fonds qui souhaitent investir dans notre groupe bancaire aujourd'hui sont encore complices de faits qui se sont produits il y a plus de 20 ans.

Au contraire, connaissez-vous d'autres entreprises qui remplissent mieux leur rôle sociétal qu'une banque ? Qui accordent des crédits à des projets novateurs et durables, qui soutiennent l'économie réelle et qui n'ont pas peur d'entrer dans une nouvelle étape d'accélération pour le financement de la transition énergétique. En tant que premier financeur des énergies fossiles en Europe, BNP Paribas est en tête de wagon de cette transition. Lorsqu'il a fallu répondre à la mise en demeure de trois ONGs qui nous accusaient de ne pas être en conformité avec la loi sur le devoir de vigilance, nous n'avons pas hésité à annoncer que nous allions réduire à moins de 1 milliard d'euros, soit une baisse de plus de 80 % par rapport à l'encours actuel de 5 milliards d'euros, l'encours de financement à l'extraction et la production de pétrole à l'horizon 2030. Je sais que les organisations nous demandaient de cesser immédiatement tout soutien financier aux nouveaux projets d'énergies fossiles, seule façon de limiter le réchauffement climatique, mais nous faisons tout ce que nous pouvons.

Lorsque l'on paie son amende sans dire mot et que l'on soutient la transition, on se lave de ses péchés financiers. ■



BNP Paribas a plaidé coupable d'avoir contourné des embargos imposés par les États-Unis, mais ces faits remontent à plus de 10 ans.

Que fait Financité ?

N'en déplaise à notre correspondant imaginaire, chaque année, Financité publie le rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) qui dresse un état des lieux du marché de l'ISR en Belgique. Financité développe également une liste noire, qui reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique ainsi que trois listes thématiques (nucléaire, armement et activités climaticides). BNP Paribas est épinglé pour comportement anticoncurrentiel, fraude fiscale et le fait de s'abstenir de prévenir ou punir un génocide.

Le groupe est présent dans plus de 235 fonds autoproclamés « socialement responsables » commercialisés en Belgique fin 2021.



Choisir son magasin alimentaire



Chère Tante Oseille, je ne suis pas riche mais j'essaie de faire attention à la nourriture que j'achète (qualité, prix, respect des gens et de la nature). Mais aujourd'hui, je ne sais plus que faire. Comment aider ces travailleurs et travailleuses de Delhaize ? Comment faire en sorte que les petits maraîchers et maraîchères gagnent leur vie correctement ?

Tante Oseille vous répond

— La situation est en effet compliquée. Depuis les années '70, les grands magasins se sont développés pour permettre aux consommateur-riche-s de tout trouver au même endroit. C'est en effet assez pratique. Petit à petit, la grande majorité d'entre nous a choisi ce mode de consommation. Les gestionnaires des grandes surfaces se sont trouvés en position de force puisque beaucoup de producteur-riche-s alimentaires sont aujourd'hui quasi obligé-e-s de leur vendre leur production. Cela a aussi fait grandir l'industrie agro-alimentaire qui produit en très grande quantité des aliments dont la qualité nutritive et la saveur ne sont généralement pas de grande qualité. Mais on s'habitue...

La pratique des grands magasins s'appuie sur trois éléments importants. D'abord, il faut acheter en gros en imposant des prix bas aux producteur-riche-s et en faisant jouer la concurrence. Ensuite, il faut vendre un maximum de quantités aux client-e-s. Enfin et surtout, il faut rémunérer ses actionnaires, c'est à dire leur verser un maximum de dividendes (de l'argent) chaque année. Les grandes marques, l'image et l'emballage ont souvent plus d'importance que le produit lui-même.

Aujourd'hui, on voit que cette façon de faire a des limites : les producteur-riche-s sont souvent coincé-e-s avec des prix qui leur permettent tout juste de survivre et cherchent donc à vendre en dehors de la grande distribution via des épiceries coopératives ou de petits magasins indépendants ou encore en vente directe. D'un autre côté, le personnel des supermarchés est souvent sous-payé et peu valorisé. Les actionnaires veulent du rendement et il faut donc comprimer les frais de personnel.

Depuis plusieurs années déjà, d'autres filières se mettent en place en privilégiant la qualité des produits, en essayant de raccourcir les distances entre la

production et la consommation, en diminuant les emballages. Produits bio, circuits courts et en vrac se développent. Et pour se libérer des obligations de rendement financiers imposés par les actionnaires, les sociétés coopératives à finalité sociale se développent. Dans ces coopératives, les actionnaires sont des coopérateur-riche-s qui acceptent un rendement limité ou même souvent pas de rendement financier. Ainsi, quand le point de vente dégage des bénéfices il peut être affecté à une meilleure rémunération des producteur-riche-s tout en payant le plus correctement possible le personnel.

Les grandes marques, l'image et l'emballage ont souvent plus d'importance que le produit lui-même.

Il n'y a pas pas de réponse simple à des questions compliquées. Au fond, ma nourriture vient d'abord de la nature puis les produits sont transformés par des personnes. Puisque je dois manger pour vivre, il serait logique et souhaitable que je le fasse en respectant tous les vivants : les humains les animaux, les plantes, les sols, l'eau... Cela m'entraînera vers un changement profond de mes habitudes alimentaires. Oui, consommer en respectant la planète et les travailleur-euse-s a un prix, mais la liste de course peut changer pour compenser : moins de viande et plus de bons légumes, moins de produits transformés... Une occasion de retrouver le plaisir de manger de bonnes choses. ■

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FINANCITE.BE/GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE

Forcer les banques à augmenter les taux d'épargne

Deux propositions de loi ont été déposées pour obliger les institutions financières à augmenter le taux de rémunération de l'épargne réglementée.

Propos recueillis par Morgane Kubicki

Si quelques banques semblent avoir augmenté le taux de rémunération sur leurs comptes d'épargne réglementés ces dernières semaines, l'écrasante majorité des institutions financières offrent encore des taux en deçà du pourcent.

Pourtant, l'excédent dont disposent les banques et qu'elles déposent à la Banque centrale est désormais rémunéré à 3,25 %. La hausse des taux semble bien avoir touché l'offre de crédit (impossible de souscrire un crédit immobilier à 20 ans à moins de 3 %), mais pas les comptes d'épargne qui restent au plancher.

Pour corriger ce grand écart (comprendre : forcer les banques à augmenter les taux sur les comptes d'épargne), Ecolo-Groen et Vooruit ont tous les deux décidé de rédiger des propositions de loi. Ces deux projets proposent dans les grandes lignes la même chose : lier le taux minimum légal sur les comptes d'épargne réglementés au taux directeur de la Banque centrale européenne tout en leur laissant une marge. Selon la proposition, les banques devraient aujourd'hui offrir un taux de 2 % à leurs client-e-s.

Quelques jours plus tard, la BNB rend son avis négatif sur les deux projets de loi. Une telle hausse risque d'avoir une incidence sur la stabilité financière. Mais la banque des banques la reconnaît : il y a un peu de marge pour répondre aux préoccupations. ■



ERIC DOR,
économiste à l'IESEG School
of Management

« Les banques ont les moyens d'augmenter les taux sur les comptes d'épargne »

Les banques belges pourraient-elles augmenter les taux ?

En mars, le taux moyen proposé sur les comptes d'épargne était de 0,37 %. Sur les 4 derniers trimestres, les banques ont tiré 4,2 milliards d'euros de bénéfice des intérêts. J'en déduis donc qu'elles auraient les moyens d'augmenter les taux de 0,5 % à 1,25 %. Mais il faut faire attention aux comparaisons. Une augmentation des taux sur les prêts hypothécaires, par exemple, ne peut concerner que les nouveaux prêts. Or, si vous augmentez les taux sur les comptes d'épargne, cela concerne tous les dépôts. On ne peut donc pas comparer l'augmentation des taux de crédits à ceux d'épargne.

Cela ne mettrait donc pas en danger la stabilité du secteur ?

Ces chiffres sont des statistiques globales, qui cachent peut-être de grandes disparités entre les banques. Les plus petites banques, dont le métier est de collecter l'épargne et accorder des prêts, sont ici le plus en difficulté et il faut espérer qu'elles ont couvert leur risque de taux. La concurrence voudrait que les grandes banques en profitent pour augmenter les taux et attirer de l'épargne, mais il n'en est rien. Elles semblent contentes de l'effet d'aubaine que leur offre la différence entre les taux. Cela légitime une intervention. ■



GEERT SCIOT,
porte-parole de la Banque
nationale de Belgique

« On ne peut pas forcer toutes les banques à augmenter leurs taux »

Les banques belges pourraient-elles augmenter les taux ?

Les banques, ça n'existe pas. Il y a des banques commerciales, d'investissement, des coopératives... Les situations peuvent être très différentes. Nous ne sommes pas en faveur d'une législation qui obligerait toutes les banques à augmenter la rémunération des comptes d'épargne. 75 % des crédits à long terme accordés par les banques sont des crédits à taux fixe. Il faut en tenir compte dans le bilan des banques. Pour certaines banques, il y a une marge, mais on ne peut pas forcer toutes les institutions à offrir 2 % d'intérêt.

Il y aurait pourtant une marge pour certaines banques

La réflexion est partie du fait qu'il y a des milliards parqués par les banques à la Banque centrale européenne (BCE), où le taux d'intérêt est de 3,25 %. Mais il y a des banques qui n'ont presque rien à la BCE et il y a des sommes qui ne sont là que de manière temporaire, par exemple suite aux embargos russes. Pour la stabilité financière, il faut que les banques belges maintiennent une rentabilité de 10 %. Toutes ne pourraient pas absorber le surcoût d'une plus grande rémunération de l'épargne. ■

« Nous ne négocions pas, nous rappelons le secteur à sa responsabilité sociale »

Peut-on forcer une hausse du rendement minimum sur l'épargne réglementée alors que les banques sont des sociétés commerciales indépendantes ?

L'intervention sur le marché devrait toujours être le dernier moyen d'action. En outre, l'intervention sur le marché entraîne souvent une distorsion du marché. Comme l'a souligné la Banque nationale, une solution 'one-size-fits-all' ne fonctionnera pas.

Ce gouvernement semble toujours privilégier les négociations avec le secteur bancaire plutôt que la voie législative. Est-ce que négocier constitue une option dans ce cas ?

Nous ne négocions pas, nous rappelons le secteur à sa responsabilité sociale.

Comment vous positionnez-vous face à l'avis de la Banque nationale de Belgique qui semble dire qu'il s'agit d'un risque pour la stabilité financière ?

La Banque nationale est l'expert en matière de stabilité du secteur bancaire. Nous devrions alors respecter ses conseils. J'ai également lu que la Banque nationale reconnaît qu'il existe une certaine marge pour que les comptes d'épargne génèrent davantage. ■



ALEXIA BERTRAND,
secrétaire d'État au Budget
et à la Protection des
consommateurs



Le compte n'y est pas

L'accord « solide » signé fin mars entre le gouvernement et le secteur bancaire offre-t-il réellement des garanties pour accéder au cash ?

Anne Fily et Cyrian Gheysens

« Faire plus avec moins », c'est ce que promet le protocole d'accord signé entre Febelfin, la Fédération du secteur financier, et le gouvernement. Après 2 ans de négociations, un accord a enfin été trouvé suite à l'annonce de Batopin, le consortium des 4 plus grandes banques belges, de supprimer plus de 1 400 distributeurs.

Le gouvernement a annoncé un « accord solide », négociant avec le secteur bancaire quelques 207 nouveaux emplacements et 80 machines supplémentaires sur des sites déjà exploités. Total : un peu plus de 4 000 machines sur 2 369 emplacements d'ici la fin de la mise en place du plan Batopin. Concrètement, cela veut dire qu'entre fin 2022 et fin 2025, 1 465 appareils sont encore appelés à disparaître. Par rapport à fin 2021, cela fait 2 159 appareils supprimés et 1 062 sites en moins.

Les disparités d'accès au cash entre les zones urbaines et rurales vont continuer à se creuser.

Avec ces quelques appareils supplémentaires négociés, la Belgique comptera une machine pour 1 936 habitant-e-s, contre une machine pour 2 896 habitant-e-s avant que la diminution drastique des distributeurs annoncée par l'alliance des 4 grandes banques belges ne prenne effet. Alors même que la Belgique est déjà le pays d'Europe où l'on se plaint le plus de la difficulté d'accès au cash, cet accord va faire plonger le pays 2 fois en dessous de la moyenne européenne.¹ Cet accord, présenté comme une nette avancée, n'améliorera même pas la situation à la marge.



© Morgane Kubicki

Avons-nous tou-te-s le même accès au cash ?

La véritable avancée qu'il faut reconnaître au protocole concerne le calcul de la distance d'accès aux automates qui était initialement calculé par Batopin à vol d'oiseau. Une étude menée par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (Iweps) avait pourtant montré la différence d'accès à vol d'oiseau par rapport au trajet par la route.² Le calcul se fera désormais à pied pour les populations urbaines ou en voiture pour le reste des citoyen-ne-s, ce qui rend le calcul beaucoup plus proche de la réalité des humains.

Mais dans les chiffres repris en annexe du protocole, on constate une énorme disparité entre les habitant-e-s des zones urbaines, intermédiaires et rurales. Déjà présente il y a 2 ans, elle ne sera que très peu comblée, voire même encore accentuée avec ce programme.

Les résultats sont en effet plus favorables aux citoyen-ne-s. 90 % d'entre eux-elles au minimum disposent d'un distributeur à moins de 2 kilomètres à pied, à l'exception de la province de Namur où le taux baisse à 85 %. Avec 77 des 207 distributeurs promis ajoutés dans ces zones, la moyenne du pays se situe à 96 %.

En secteur intermédiaire, 76 % des Belges disposent d'un automate à moins de 3 kilomètres par la route. Mais en province de Namur, du Luxembourg et du Hainaut, la couverture chute à nouveau à respectivement 49 %, 64 % et 65 % de la population. L'accord prévoit que 127 des 207 nouveaux distributeurs seront ajoutés dans ces zones intermédiaires.

Chez les administré-e-s des zones rurales, le taux d'accès moyen se situe à 79,5 %. La moyenne pour la province de Namur dégringole à 52 %, celle du Luxembourg à 56 % et celle du Hainaut à 69 %. Ce n'est certainement pas avec l'ajout de seulement 3 sites supplémentaires en Wallonie que l'accessibilité va être améliorée, ni l'équité rétablie dans l'ensemble du pays.

Si l'on connaît le taux de couverture par province et par zone aujourd'hui, l'accord reste flou sur certains points : quel est le pourcentage de la population qui aura accès à une machine en 2025 à 2, 3 ou 5 kilomètres et qu'en est-il au sein des régions ? La Banque nationale de Belgique (BNB) dispose pourtant des données concernant les communes. Ces dernières, si l'on se fie à l'accord, se verront d'ailleurs forcées, à demi-mot, de mettre des sites à disposition, de faciliter les procédures de délivrance de permis ainsi que de supprimer les taxes sur les distributeurs si elles veulent que leur commune soit desservie.

L'objectif de 85 % d'accessibilité aux dépôts pourrait être réalisé en se concentrant uniquement sur les zones urbaines.

Qu'en est-il des dépôts ?

La fonction dépôt ne devrait être présente que sur 50 % des nouvelles machines, ce qui divise en réalité par 3 le nombre de machines équipées en comparaison avec 2021. L'objectif étant d'assurer que 85 % de la population belge ait accès à la fonction dépôt à moins de 5 kilomètres par la route. Interrogé en commission de l'Économie, le représentant de Batopin a d'ailleurs confirmé que chaque commune ne disposera pas de la fonction dépôt.

Ceci pourrait empêcher les professions libérales de déposer l'argent reçu de leurs client-e-s, ce qui les contraindrait à faire pression sur ces dernier-ère-s afin qu'ils-elles payent par carte, réduisant encore l'utilisation du cash.

Le danger se trouve ici, puisque l'accord prévoit de pouvoir supprimer, en concertation avec la BNB, un distributeur à billets s'il génère moins de 20 000 retraits par an, sauf si la commune est prête à contribuer financièrement aux coûts de la machine. En commission, Batopin a assuré que leur but n'est pas de supprimer les distributeurs en question, mais de les déplacer, éventuellement dans un endroit plus rentable.

Cette situation crée une injustice entre les machines situées en zone urbaine étant donné qu'elles seront plus utilisées que celles placées en zone rurale. Un calcul global de la rentabilité sur tout le parc aurait sans doute été plus judicieux. La possibilité de retirer des espèces de son compte fait partie des services bancaires liés à tous les comptes.

Cet accord risque bien de faire encore diminuer l'utilisation du cash, ce qui permettrait au secteur bancaire de réviser les termes de l'accord déjà peu engageant. Il est en effet prévu qu'il pourra être réévalué en cas de diminution supérieure à 10 % des retraits. ■

1. Study on the payment attitudes of consumers in the euro area (SPACE), Banque centrale européenne, décembre 2022.
2. « Assurer l'accès de la population wallonne aux distributeurs de billets - Éléments d'analyses géographiques », Rapport de recherche n° 49, Iweps, Novembre 2022.

LES AUTOMATES SONT-ILS ACCESSIBLES À TOU-TE-S ?

Après la distance, l'accès à un distributeur est un autre point épineux du protocole. Plusieurs de ces nouveaux distributeurs ont en effet été installés dans des gares, des stations de métro ou des centres commerciaux, où l'accès dépend des horaires d'ouvertures des lieux. Le problème se pose aussi pour un certain nombre de distributeurs bpost qui ne sont accessibles qu'aux heures d'ouverture des bureaux. Pire encore pour certains automates placés derrière les portiques, dans les stations de métro qui nécessitent donc un titre de transport pour y accéder.

Batopin s'est montré rassurant en commission, assurant que pour les automates Batopin placés dans des centres commerciaux, une machine disponible 24h/24 et 7j/7 serait installée à proximité. Par contre, le consortium a été moins conciliant concernant les locaux qui pourraient fermer pendant la nuit pour des questions de sécurité. C'est à la banque ou la société en charge de la machine d'assurer la sécurité de ces locaux.

Le protocole recommande aussi de prendre en compte l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) dans le choix de l'emplacement des machines. Cela concerne aussi les personnes âgées qui ont une utilisation accrue du cash, notamment à cause de la fracture numérique.

Impossible en effet pour ces dernières de se rendre dans une station de métro qui n'est pas équipée pour les PMR, ou surtout dans les gares, où beaucoup d'appareils Batopin sont installés alors que seul un peu plus de 15 % des gares étaient intégralement accessibles en 2022.³ ■

3. A. Lechien, « En 2022, seules 4,5 % des gares de la SNCB sont accessibles aux personnes à mobilité réduite », RTBF info, 22 avril 2022.



Un marché carbone pour tou·te·s ?

Un budget carbone individuel et un marché pour s'échanger les surplus, l'idée traverse la politique.

Valéry Paternotte

Le parti des Engagés a récemment proposé de créer un budget carbone individuel pour l'achat d'énergies fossiles ainsi que les billets d'avion. Une fois ce crédit épuisé, il ne serait plus possible de consommer, sauf en rachetant des crédits à ceux et celles qui n'auraient pas utilisé tout leur budget et des aménagements seraient prévus pour les publics plus fragilisés ou géographiquement isolés.

Cet article n'analysera pas la proposition de ce parti. En revanche, c'est l'occasion rêvée pour explorer ce concept de quota individuel de CO₂ et, plus généralement, d'allocation – de préférence équitable – de quotas de CO₂. Car après tout, depuis le Protocole de Kyoto en 1997, on parle régulièrement de répartition de quotas d'émissions de gaz à effet de serre entre pays et/ou entre secteurs économiques, ainsi que d'instruments économiques (dont les marchés carbone) permettant aux acteurs économiques ou étatiques de « corriger » cette allocation, au besoin, mais rarement de budget personnel de CO₂.

Trois questions se posent immédiatement. Comment s'opère aujourd'hui la répartition des quotas d'émissions et quels principes pour allouer les quotas ? Mais aussi, combien le-la Belge moyen-ne émet-il-elle aujourd'hui et combien pourrait-il-elle émettre pour respecter à la fois une trajectoire acceptable pour le climat et équitable par rapport aux autres pays ? Enfin, comment calculer son empreinte carbone pour se situer par rapport à ces budgets moyens ?

Répondre de manière détaillée et parfaitement justifiée à chacune de ces questions constituerait pratiquement une thèse de doctorat, mais la présente analyse entend tout de même fournir des pistes concrètes et sérieuses permettant à chacun-e de se positionner.



© Delia Giandei - Unsplash

L'ACTION INDIVIDUELLE

Selon Carbone 4, la part que l'on peut, en tant qu'individu même héroïque, réaliser est loin d'être suffisante. Mais les études insistent sur ce point : l'impact de l'action individuelle n'est pas du tout négligeable – à condition de ne pas se cantonner à des actions symboliques et marginales et, parmi les actions individuelles à plus fort impact, le passage d'un régime carné à un régime végétarien représente à lui seul une baisse d'environ 10 % de l'empreinte carbone totale d'un individu mais force est de constater que même un comportement « héroïque » généralisé ne peut permettre une baisse suffisante pour respecter l'objectif 2 °C de l'Accord de Paris, laquelle demande de faire disparaître 80 % des émissions actuelles (au sens de l'empreinte carbone). ■

la voiture... À l'évidence, il faudrait un marché carbone qui fonctionne mieux que celui-là si l'on espère réduire les émissions totales. De la même manière, si l'on espère inciter certaines personnes à réduire leur consommation, il faudrait qu'elles puissent gagner davantage que le prix d'un sandwich s'ils-elles doivent marcher ou pédaler 10 000 km (1 tonne de CO₂ à 100 g de CO₂/km parcouru pour une automobile donnée).

Il faudra aussi éviter de permettre aux personnes qui explosent leur plafond sans présenter de crédits certifiés de s'en sortir moyennant le paiement d'une amende. Les plus gros consommateur-riche-s n'auraient qu'un seul choix : participer aux enchères (si c'est le système retenu) et payer le prix fort pour récupérer une partie des droits d'autres personnes qui – soit faute de revenus suffisants, soit au prix d'efforts héroïques – sont parvenues à passer sous la barre des 2 tonnes.

Évidemment, il faudrait une comptabilité assez précise pour facturer à chacun-e sa contribution. En théorie, on peut opter pour une formule déclarative (comme pour les impôts), où tout le monde, en fin de période ou en continu, irait inscrire ses kilomètres parcourus, poulets rôtis dégustés, éoliennes au Sahel financées, etc. Soit il faudrait développer pour chaque produit (bien ou service) un double prix : en euros et en équivalents CO₂.

Un marché carbone pour les personnes serait un véritable mécanisme de redistribution, puisqu'en attribuant à chaque personne le même nombre de droits à polluer, on leur attribue, *de facto*, le moyen de les revendre à des personnes qui ont davantage de revenus et – la corrélation est immanquable – d'émissions. ■

1. Voir l'étude du Bureau du plan consacrée à ce sujet : A. Géral et B. Michel, L'empreinte carbone des régions de la Belgique, Janvier 2023

Allocation des quotas

L'idée à la base d'un marché de permis de polluer est de fixer avant tout un niveau de pollution « acceptable » (dans le cas qui nous occupe, mettons la trajectoire 1,5 °C ou 2 °C de réchauffement climatique) et d'émettre la quantité de permis d'émissions (en tonnes d'équivalents-CO₂) correspondante. Cette première étape est délicate, d'un point de vue scientifique, car il faut être en mesure de calculer quel niveau d'émissions permet d'éviter les points de basculement (c'est-à-dire celui où les premiers effets des dérèglements climatiques contribuent eux-mêmes au dérèglement climatique).

L'étape suivante est de procéder à l'allocation initiale des droits de polluer. Qui a droit à combien de permis ? La stricte égalité, où chacun-e reçoit la même quantité de permis ? Ou alors le « grandfathering », où chacun et chacune obtient le droit de conserver son « niveau de vie » actuel. C'est le plus facile à faire accepter, évidemment, mais récompense en quelque sorte celui ou celle qui n'a jamais fait d'efforts (et qui, en particulier, n'a pas déjà réduit ses émissions).

Les habitant-e-s pourront acheter des crédits d'émissions

On pourrait également imaginer que celui ou celle qui a beaucoup émis dans le passé fasse aujourd'hui plus d'efforts. Une autre approche serait celle du coût marginal le plus faible : on demande les efforts en priorité là où c'est le plus facile. Ce principe peut assez bien marcher pour répartir les permis entre entreprises (dont les coûts de réduction des émissions sont mieux connus) mais peut-être moins entre individus... Enfin, on pourrait répartir les quotas selon les besoins futurs. Comme pour les gens, les pays dont la croissance prévisible de la population est plus forte pourraient par exemple recevoir davantage de permis

56 euros la tonne

Une discussion méthodologique complexe¹ est nécessaire avant de pouvoir déterminer combien consomme le « belge moyen » en CO₂. Retenons une petite dizaine de tonnes de CO₂ par an. On considère que pour respecter l'Accord de Paris sur le climat et ne pas dépasser les 2 °C de réchauffement, les émissions annuelles ne devraient pas dépasser 2 tonnes d'équivalent CO₂ par personne d'ici 2050, parfois moins.

Si on poursuit la logique d'un marché carbone, les habitant-e-s pourront acheter des crédits d'émissions. À l'heure actuelle, en France et selon la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la trajectoire de taxe croissante prévue est de 56 euros (la tonne) en 2020 et enfin 100 euros en 2030. En Europe, un marché de quotas a été mis en place pour les secteurs de l'énergie et de l'industrie qui sont les plus gros émetteurs de CO₂. La tonne de CO₂ s'y échange à environ 6 euros aujourd'hui (prix dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est trop faible).

À ces prix-là, une personne pourrait doubler son empreinte carbone (de même pas 10 tonnes de CO₂ par an et par Belge actuellement) pour 60 euros. Un prix sans doute assez accessible pour nombre de ménages dépassant leur budget vu leur utilisation – par exemple – trop fréquente ou abusive de l'avion ou de

POUR ALLER PLUS LOIN : « UN MARCHÉ CARBONE POUR TOU·TE·S », V. PATERNOTTE, JUIN 2023, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



Faire face à une crise financière

Les banques belges pourront-elles résister à une crise bancaire mondiale ?

Cyrian Gheysens

Le 10 mars 2023, l'institution américaine Silicon Valley Bank fait faillite. En cause : des investissements qui ont perdu de la valeur et des retraits massifs de ses client-e-s. Les expert-e-s se veulent rassurant-e-s. Ce vent de panique bancaire ne devrait pas traverser l'Atlantique. Mais quelques semaines plus tard, c'est au tour de l'helvétique Crédit Suisse de se faire racheter par UBS pour éviter la catastrophe.

Qu'en est-il du secteur belge ? Nos banques sont-elles suffisamment solides pour faire face à la hausse des taux ? Le principal indicateur utilisé pour le déterminer est le ratio de solvabilité, soit sa capacité de remboursement à terme. Ce dernier est fixé par les accords de Bâle III qui obligent les banques européennes à détenir un minimum de fonds propres pour couvrir leurs actifs. Publiés en 2010 suite à la crise financière, ils ne seront complètement appliqués dans l'Union européenne que dans une dizaine d'années, soit 25 ans après leur parution.

L'HISTOIRE D'UNE HAUSSE DES TAUX

La Silicon Valley Bank (SVB) est la 16^e banque américaine par la taille de ses actifs, particulièrement tournée vers les sociétés technologiques. Début mars, elle doit déclarer faillite suite aux retraits massifs de ses client-e-s qu'elle n'a pas pu honorer.

Si le secteur de la tech américaine connaît des difficultés, c'est surtout la hausse des taux qui a mis SVB en péril. La banque avait en effet récemment acheté énormément d'obligations, principalement adossées à des créances hypothécaires (MBS) à long terme. Avec la hausse rapide des taux d'intérêts, la valeur de ses obligations s'est effondrée : les 91 milliards de dollars qu'elle avait investis n'en valaient plus que 76 en mars. Cette perte réduit la quasi-totalité de ses fonds propres qui se chiffrait à 16 milliards.

Pour faire face et se renflouer, la banque tente une levée de fonds qui échoue. L'information affole ses client-e-s qui s'empressent alors de retirer leur argent. ■

Aujourd'hui le ratio appelé Tier 1, est obtenu en faisant le rapport entre les fonds propres de la banque (trésorerie, terrains, bâtiments) et les actifs totaux (tradings, crédits...). Celui du Core Tier 1 (ou CET1) fonctionne de la même manière, mais a une définition plus stricte des fonds propres qui sont d'une qualité plus élevée. Les banques doivent respecter un minimum de respectivement 7 % et 4,5 % de ces ratios. La réglementation comprend aussi un coussin de sécurité équivalent à 2,5 % du bilan de la banque. Il est utilisé comme stock de réserve afin d'assurer la liquidité de la banque.

En analysant les bilans des banques 2018 à 2022¹, on peut déjà tirer quelques conclusions. D'abord, toutes les banques respectent ces ratios réglementaires. C'est Crelan qui affiche les ratios les plus élevés avec 24 % de Tier 1 et 21,5 % de CET1. Les ratios les plus bas sont chez ING avec 14,5 % de Tier 1 et 12,6 % de CET1.

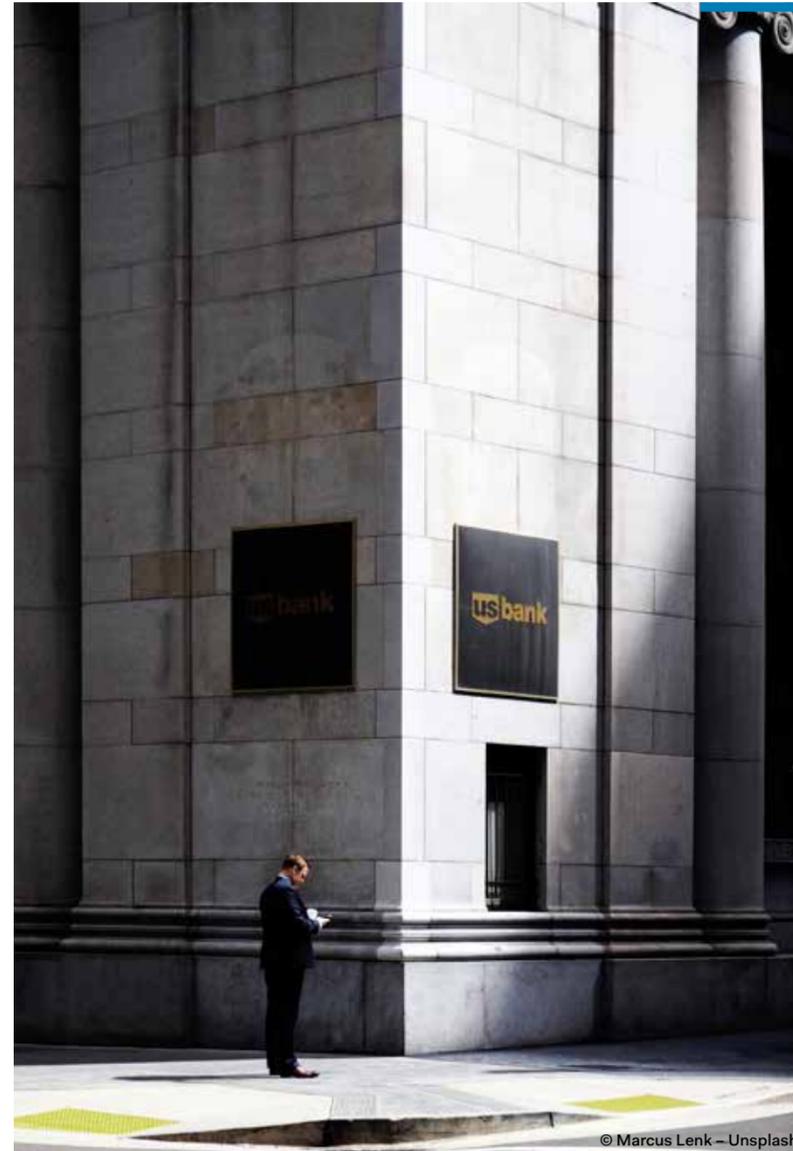
De manière générale, le ratio de solvabilité des petites banques est toujours plus élevé que celui des grandes banques avec des différences considérables pouvant aller jusqu'à 12 points de pourcentage sur la même année. La tendance pour les grandes banques est plutôt à la diminution voire à la stabilisation de leurs fonds propres alors que les petites banques ont tendance à l'augmenter.

Les petites banques semblent plus solides que les grandes institutions

On peut remarquer que les banques sont largement au-dessus du ratio à respecter. « Une précaution nécessaire », pour Georges Hübner, professeur de finance à HEC Liège et membre du conseil d'administration de Belfius, qui estime que le ratio raisonnable de Tier 1 se situerait entre 13,5 % et 14 % pour une banque solide, soit bien plus que ce que ne demandent les accords de Bâle III.

Pour Rudy Aernoudt, économiste et professeur de finances, le taux actuel exigé ne serait pas mauvais. Mais au-delà de la solvabilité, c'est le risque de liquidité des banques auquel il faudrait faire attention. Une meilleure liquidité aurait évité les faillites récentes. Les réglementations de Bâle III commencent seulement à aborder le sujet.

Thierry Philipponnat, membre de l'ONG Finance Watch qui a pour but de faire un contre-poids aux lobbys bancaires, considère quant à lui que les ratios prévus par Bâle III sont le strict minimum. Il ne manque pas de rappeler que les taux de fonds propres des banques sous l'empire britannique, il y a 100 ans, étaient de 25 %.



© Marcus Lenk - Unsplash

La finance de l'ombre

Si le bilan du secteur bancaire semble solide, il y a cependant lieu de s'intéresser à ce que l'on appelle la finance de l'ombre (shadow banking, en anglais). Le shadow banking comprend tout ce qui a un lien avec des activités de financement proches des activités bancaires, mais qui est effectué en dehors du système bancaire traditionnel.

Ici, les règles telles que Bâle III ne s'appliquent pas. Il n'y a donc pas d'obligations de publier leurs comptes et aucun moyen de les analyser. Rudy Aernoudt plaide pour une interdiction des activités hors bilan, car celles-ci deviendraient trop importantes et dangereuses. Le hors bilan peut en effet faire peser un gros risque sur l'économie : le shadow banking représenterait un peu moins de la moitié des actifs bancaires mondiaux.²

« Les autorités de contrôle ou la banque nationale ont longtemps poussé les banques vers moins d'intermédiation (transformations de crédits) et plus d'activités hors bilan, singulièrement tout ce qui est gestion d'actifs, gestion de patrimoine et investissement en capital », confirme Georges Hübner. Pour ces activités, il n'y a en effet pas lieu de prévoir des réserves de fonds propres suffisants.

L'autre moitié des actifs sur le bilan des banques, pourrait-elle survivre à un choc financier ? Pour le savoir, les banques centrales

leur font régulièrement passer des tests de résistance (appelé aussi stress test). Ils consistent à imaginer des conditions économiques défavorables mais plausibles pour analyser les conséquences afin d'évaluer les capacités de résistance des banques.

Selon le dernier test de résistance réalisé en 2021, les deux principales banques belges KBC et Belfius seraient capables de résister à un choc économique majeur. Par contre le groupe ING affiche des résultats plus faibles. Quant au groupe BNP il souffrirait encore davantage, avec des fonds propres qui se rapprochent du minimum requis.

Et le risque climatique ?

Les stress tests climatiques pour les banques, qui s'apparentent plus à un exercice, viennent seulement d'être implémentés l'année dernière, mais il faudra encore attendre quelques années avant que le risque climatique soit aussi bien pris en compte que le risque financier.

60 % des banques européennes n'ont pas de dispositif adéquat de gestion des risques liés au réchauffement climatique.

Surtout que le risque climatique semble de plus en plus réel à l'heure où l'on parle d'actifs échoués, des actifs (investissements ou crédits) victimes d'une dépréciation radicale. Le risque peut-être purement environnemental (réchauffement climatique, dégradation du capital naturel : minéraux, plantes, pétrole...) mais aussi de transition. Une décision gouvernementale pourrait par exemple conduire à une réévaluation très rapide de certains actifs.³

Thierry Philipponnat chiffre l'ampleur du phénomène à plus de 1 600 milliards de dollars investis au niveau mondial dans les énergies fossiles. Cette somme mirobolante pourrait ne plus avoir aucune valeur si les gouvernants se mettent d'accord pour arrêter l'exploitation des énergies fossiles, ce qui pourrait aboutir à une nouvelle crise.

Le résultat du test révèle que 60 % des banques européennes n'ont pas de dispositif adéquat de gestion des risques liés au réchauffement climatique. ■

1. Nous avons analysé les ratios publiés dans les rapports annuels de 7 banques : Argenta, Axa, Belfius, BNP Paribas Fortis, Crelan, ING et KBC.
2. « Shadow banking ou intermédiation financière non bancaire », *Mot de l'actu*, Banque de France, mars 2023.
3. D. Auverlot, « Comment prévenir les crises systémiques et les stranded assets (actifs échoués) liés aux risques climatiques ? », *Responsabilité et environnement* n° 88, 2017/4.

POUR ALLER PLUS LOIN : « LA SOLIDITÉ DES BANQUES BELGES FACE À UNE CRISE FINANCIÈRE », C. GHEYSSENS, JUIN 2023, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

BRUXELLES

Financer l'économie sociale

Crédal, investir solidaire, inclusif et durable

Fondée en 1984, Crédal est le premier organisme financier alternatif et professionnel en Belgique francophone. Son but ? Proposer d'investir de manière éthique et au profit de toutes et tous.

Près de 40 ans plus tard, Crédal est aujourd'hui une coopérative de presque 4 000 membres qui ont collectivement investi près de 50 millions d'euros. Cet argent a permis d'octroyer des crédits à des associations, des coopératives, des entrepreneur-euse-s sociaux-ales et des citoyen-ne-s dont l'accès à la banque classique est difficile.

Son engagement ne s'arrête pas là puisque la coopérative soutient les projets et les personnes par de l'accompagnement, du coaching, de la formation et même de la création d'outils spécialisés en économie sociale. Chaque projet soutenu par Crédal poursuit le même objectif : construire une société plus solidaire, inclusive et durable.

WWW.CREDAL.BE



Hefboom, le crédit pour l'intégration

Aider des entreprises, des projets sociaux et durables et des personnes qui souhaitent créer leur propre entreprise mais qui n'ont pas accès au crédit bancaire, telle est la mission que s'est donnée Hefboom. La coopérative, active à Bruxelles et en Flandre, travaille depuis sa création en étroite collaboration avec des organisations et des entreprises qui s'engagent pour une meilleure intégration et participation des personnes issues de groupes défavorisés.

Les coopérateur-ice-s qui ont investi dans Hefboom lui permettent d'accorder des prêts aussi bien à des entreprises qu'à des particuliers. Mais la coopérative ne s'arrête



pas au financement et soutient également les entreprises sociales en leur fournissant des conseils et des orientations en matière de gestion.

WWW.HEFBOOM.BE

F'in Common, par et pour l'économie sociale



La coopérative de financement F'in Common est unique en son genre. Unique car elle n'octroie des crédits qu'à des projets issus de l'économie sociale, mais a aussi été créée par une trentaine d'organisations elles-mêmes issues de l'économie sociale.

En effet, en 2018, les 31 entreprises fondatrices ont voulu répondre aux besoins

de financement sans devoir aller à l'encontre de leurs valeurs de solidarité. Aujourd'hui, F'in Common est composée de citoyens et citoyennes ainsi que d'entreprises de l'économie sociale qui, ensemble, ont déjà rendu possible le financement de 9 coopératives. Avec 529 coopérateurs et coopératrices et plus de 800 000 euros octroyés sous forme de crédits, F'in Common a aidé des projets allant d'une maison médicale, à une coopérative immobilière en passant par un café-brasserie.

WWW.FINCOMMON.COOP

WALLONIE

De la terre et des briques

La Ferme de Beauregard, vers l'abondance verte



Sur les hauteurs d'Esneux, en région liégeoise, se trouve une ferme d'abondance qui cultive des légumes, fruits et œufs tout en protégeant la biodiversité. Un véritable défi pour un secteur qui se prend de plein fouet les effets du dérèglement climatique.

La Ferme de Beauregard est née suite au constat qu'il était devenu difficile pour les magasins bio des environs de se procurer en denrées locales. Selon Thomas Schmit, chargé de mission « bio » du Collège des producteurs dans le numéro 10 du magazine Tchak, il semblerait que les demandes de conversion d'agriculteur-ice-s conventionnel-le-s vers le bio en Wallonie soient en diminution depuis quelques mois.

C'est dans ce contexte qu'en 2019, cinq passionné-e-s se sont retrouvé-e-s autour de ce projet et ont très vite accueillis plus de 300 coopérateur-ice-s.

Aujourd'hui, ce sont des kilos de légumes qui sortent de la terre et ce sont des serres de 1000 m², un système de récupération d'eau de pluie, une pépinière, une station de semis pour l'autoproduction de plants, une plantation de haies et du verger et un abri pour les insectes qui rendent la Ferme de Beauregard cohérente avec son idéal de départ.

Mais la coopérative veut aller plus loin. Elle ouvre son capital aux coopérateur-ice-s qui veulent la soutenir. Son objectif ? Lever 1 750 000 euros pour développer son infrastructure. Si participer à un tel projet vous intéresse, vous pouvez investir dès aujourd'hui dans une ou plusieurs part(s) à 250 euros.

FERMEDEBEAUREGARD.BE



Habitat InVesdre, la brique solidaire

Selon l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, près de 30 % des locataires bénéficiant de logements au prix du marché ont un revenu net inférieur au seuil de pauvreté. Preuve s'il en est que l'accès au logement est l'un des enjeux majeurs de la lutte contre la pauvreté.

La coopérative Habitat InVesdre, active en région verviétoise, tente de répondre à cela en investissant l'argent des coopérateur-ice-s dans l'achat et la rénovation de logements. Son but est que ceux-ci soient de qualité et durables tout en offrant aux locataires un loyer modéré. Pour y arriver, elle confie ses logements à des agences immobilières sociales, qui s'occupent de la location selon leurs propres critères sociaux et légaux.

Depuis sa création en 2015, la coopérative est devenue la propriétaire de 9 logements dont le dernier a été inauguré au mois de février. La maison a été mise à disposition de l'ASBL L'Accueil qui accompagne les femmes et leurs enfants en difficulté sociale.

Si comme les coopérateur-ice-s d'Habitat InVesdre, vous souhaitez vous engager dans ce projet, il existe plusieurs type de parts auxquelles vous pouvez aujourd'hui souscrire.

WWW.HABITAT-INVESDRE.BE

Toutes les entreprises présentées ont reçu le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR :
WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE



BRUXELLES

Rendement social et avantage fiscal

Depuis le 1^{er} juin, les investissements dans les coopératives de crédit à finalité sociale à Bruxelles bénéficieront d'un crédit d'impôt.

3 coopératives de crédit à finalité sociale opèrent actuellement dans la capitale. Elles proposent des crédits à des entreprises qui éprouvent souvent des difficultés à se financer auprès des acteurs financiers classiques. Il s'agit d'associations, de coopératives, d'entrepreneur-euse-s ou d'indépendant-e-s qui partagent également un autre point commun : leurs activités ont une plus-value sociétale.

Pour encourager l'investissement citoyen dans les coopératives qui soutiennent à leur tour l'économie locale et sociale, la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place un incitatif fiscal du nom de Investicoopbxl. Concrètement, toute personne physique, domiciliée à Bruxelles, qui souscrit des parts dans une coopérative éligible bénéficiera d'un crédit d'impôt de 3,5 % du montant investi durant 5 ans. Une personne assujettie à l'impôt des personnes physiques en Région Bruxelles-capitale qui souscrit pour 10 000 euros de parts en 2023 et les conserve recevra donc un crédit d'impôt total de 1 750 euros (soit 350 euros pendant 5 ans).

Pour bénéficier de ce crédit d'impôt, l'investisseur-euse doit souscrire un minimum de 100 euros (par coopérative). Trois structures sont actuellement éligibles : Crédal, F'in Common et Hefboom.

PLUS D'INFO SUR INVESTCOOP.BRUSSELS

l'investissement
citoyen et social
avec avantage fiscal



D'AUTRES INCITANTS POUR LA FINANCE SOLIDAIRE

Fonds de développement agréés

Les fonds actifs dans le développement du microfinancement dans les pays en développement peuvent accorder une réduction d'impôt de 5 % sur les sommes versées (maximum 390 euros). Ces fonds doivent prendre la forme d'une coopérative agréée CNC ou d'une société coopérative à finalité sociale.

Tax shelter start-up

Lorsqu'un-e citoyen-ne investit dans les 4 années qui suivent la constitution d'une petite entreprise ou d'une microsociété, il peut bénéficier d'une réduction d'impôt de 30 % (petite société) ou de 45 % (microsociété) du montant investi. Ce mécanisme est valable sur les 500 000 premiers euros levés et l'investisseur-euse doit garder ses parts ou actions au minimum 48 mois.

Tax shelter scale-up

Les épargnant-e-s qui investissent dans des entreprises dites « en croissance » peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 25 % du montant investi. Cet avantage concerne l'acquisition de nouvelles actions ou parts des entreprises entre la cinquième et la dixième année d'existence.

Prêt Coup de pousse en Wallonie

En accordant un prêt à une entreprise (max. 125 000 euros, sur 4, 6, 8 ou 10 ans), les citoyen-ne-s peuvent percevoir un crédit d'impôt annuel de 4 % durant les 4 premières années, puis 2,5 % pour le restant de la durée du prêt. De plus, une garantie de 30 % du montant prêté est prévue.

Prêt Proxi à Bruxelles

Les particuliers-prêteurs peuvent octroyer jusqu'à 50 000 euros par an et bénéficier d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt annuel de 4 % les 3 premières années puis 2,5 % les années restantes.

Winwinlening en Flandre

Toute personne qui prête de l'argent en tant que particulier à une PME flamande bénéficie d'un crédit d'impôt annuel de 2,5% sur le capital restant dû et d'un crédit d'impôt unique de 30% en cas de non-remboursement (d'une partie) du prêt.

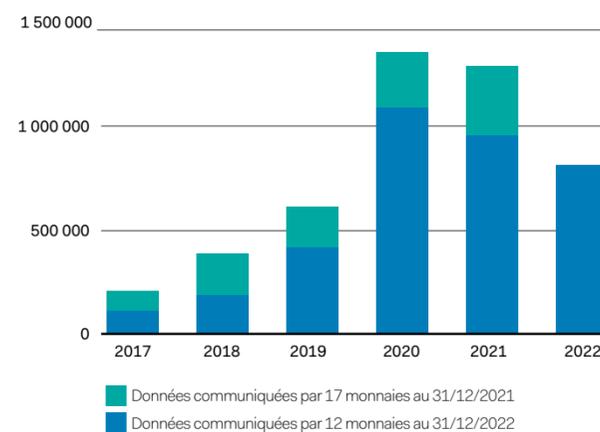


Mauvais chiffres, bon bulletin

Fin 2022, 17 monnaies locales et citoyennes disséminaient encore leurs billets colorés dans les portefeuilles des utilisateurs et utilisatrices ou dans les caisses des commerces prestataires. Mais inutile de le nier, les monnaies locales et citoyennes dont la dynamique a été si forte ces dernières années sont désormais en perte de vitesse.

Morgane Kubicki

UNITÉS (ÉQUIVALENTS EUROS) EN CIRCULATION



Le baromètre 2022 en est le reflet. Alors que, toutes monnaies confondues, nous comptons 1,29 millions d'équivalents-euros en circulation fin 2021, nous ne pouvons compter que 812 251 unités de monnaie locale citoyenne fin 2022.

Cette baisse importante doit cependant être nuancée. Si au 31 décembre 2022, 17 monnaies sont en circulation, seules 12 ont eu le temps de communiquer leurs chiffres. L'absence de réponse d'une monnaie n'est pas une indication de sa situation, mais la collecte partielle des données explique en partie cette chute de la masse en circulation. Si nous avions uniquement collecté ces chiffres de ces 12 monnaies lors du précédent recensement, nous noterions une diminution plus tempérée de 142 380 unités qui ont été rééchangées en euros.

Cette dynamique se confirme aussi sur le nombre de prestataires en baisse et sur le nombre de volontaires qui gèrent ces monnaies locales.

Pas d'échec

Face à la diminution de l'engouement pour les monnaies locales et citoyennes, il est imaginable qu'en 2023 certaines ASBL, par manque de ressources humaines bénévoles, mettent petit à petit fin à leurs activités (après une période transitoire permettant gratuitement la reconversion en euros de tout billet émis).

Si la dynamique patine, aucune monnaie n'a provoqué de difficultés économiques

Il ne faut pas nécessairement en tirer un constat d'échec. Au contraire, le concept a fait ses preuves depuis près de 10 ans et aucune monnaie n'a été à l'origine de difficultés économiques pour ses prestataires, juste parfois de déception. Elles auront également été un outil pédagogique sans précédent pour comprendre la monnaie et les circuits locaux. Il ne faut pas non plus conclure que les monnaies n'ayant pas pu nous communiquer leurs chiffres 2022 dans les temps sont celles qui envisagent d'arrêter leurs activités. Au contraire, certaines monnaies absentes de ce baromètre ont fait le choix de se concentrer sur la recherche d'un second souffle plutôt que sur la rédaction du baromètre.

Malgré les contraintes et les ressources limitées, ces associations ont semé les graines d'un changement positif. Les associations engagées vers une fin d'activité doivent désormais définir une procédure claire et transparente pour que les unités de leur monnaie locale citoyenne encore en circulation chez les prestataires ou dans les portefeuilles puissent être échangées en euro. Cela sera possible, car depuis leur création, les groupes qui ont mis ces billets en circulation gèrent aussi la réserve de contrepartie. Chaque euro échangé contre l'une ou l'autre monnaie locale a été placé en réserve dans une institution éthique. En attendant d'être rendu, chaque euro aura donc au moins servi à financer des projets durables et solidaires. ■

PÉDAGOGIE Monnaies alternatives, mais à quoi ?

Nombre de monnaies se présentent comme une alternative au système monétaire classique, comme la June, le J.E.U. et les monnaies locales et citoyennes.

Didier Palange

S'il existe des différences entre les modèles, ces monnaies alternatives ont au moins deux points communs : elles critiquent l'euro et considèrent leurs utilisateur-ice-s comme des acteur-ice-s du système monétaire.

Les monnaies locales citoyennes

Les monnaies locales citoyennes (MLC) sont liées à la valeur de l'euro. En convertissant cinquante euros en cinquante unités MLC, ce montant est soustrait du circuit bancaire classique, essentiellement spéculatif, et il est placé dans une banque éthique finançant la transition. Les unités MLC sont injectées dans un réseau limité de prestataires adhérant à la charte locale de valeurs. Les unités ne pouvant ni retourner à la banque ni dans les multinationales, elles tournent ensuite dans l'économie locale.

Certaines monnaies ne sont pas du tout liées à la valeur de l'euro.

La June

La June, elle, vise à créer un modèle économique totalement à l'abri en cas de choc ou de chute du système monétaire mondial. Cette monnaie libre est une alternative au contrôle des banques centrales et est basée sur la liberté d'agir de chacun-e, ce qui implique peu de réglementation ou de code de conduite. Devenir membre de la June permet de recevoir un dividende universel en unité de June mais qui n'a pas de valeur en euro, elle s'échange entre personnes volontaires. La June répartit équitablement ce dividende universel qui est calculé pour que chacun-e puisse vivre dignement, cette monnaie se présente comme une alternative à la pauvreté et à l'augmentation des inégalités.



Le J.E.U.

Le J.E.U. (pour Jardin d'échange universel) est assez proche de la June dans sa liberté d'utilisation, mais n'offre pas de dividende universel. Le J.E.U. fonctionne avec un chéquier papier. Ce sont les utilisateur-ice-s eux-mêmes qui négocient le prix et obtiennent des unités, ou acceptent que la personne qui la paie en J.E.U. s'endette si elle n'en possède pas encore. Comme les unités de J.E.U. ne produisent pas d'intérêt et que chacun-e a une vue sur le chéquier de l'autre, il n'y a pas d'intérêt pour les participant-e-s à échanger avec une personne qui ne ferait que consommer sans produire de quoi échanger.

Comme pour les MLC, le réseau est limité. Les usager-ère-s partagent des valeurs communes. Cependant, l'absence de lien avec l'euro libère de la notion de prix classique. Ce dernier est plutôt lié à la reconnaissance de l'autre et son savoir-faire. Le J.E.U. permet ainsi de visibiliser et valoriser des savoir-faire invisibilisés par le modèle économique classique, comme la cuisine, le jardinage, la garde des enfants des voisin-e-s, les petits services... Mais si visibiliser ces tâches est important, il n'est pas souhaitable non plus de tout financiariser. Ce n'est pas l'objectif du J.E.U.

Chaque monnaie, de par sa nature et ses fonctions, a des objectifs précis qui font qu'un même montant échangé n'a pas le même impact. Qu'il s'agisse d'euro ou de monnaies alternatives, la monnaie avec laquelle vous payez reste un choix politique. Il est d'ailleurs de plus en plus facile pour le grand public d'utiliser ces outils alternatifs et de rejoindre des collectifs qui font un travail d'éducation à la finance. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « MONNAIES ALTERNATIVES, MAIS À QUOI ? », DIDIER PALANGE, JUIN 2023, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



HOUEMONT Sous-Rire Graines de Bonheur

Dans sa boutique, Isabelle crée des pièces uniques : couronnes en lin, attrape-rêves, guirlandes lumineuses, couronnes printanières. Depuis 2019, ses bijoux fantaisie sont réalisés sans nickel, plomb ni cadmium. Toutes ses créations sont faites à la main dans son atelier à Houdemont, dans le sud de la province de Luxembourg. Deux fois par mois, elle y accueille des groupes pour des sessions créatives.

WWW.GRAINESDEBONHEUR.NET
Rue de Montauchamps 3, 6724 Houdemont
Tél. + 32 (0)497 57 15 30



NEDER-OVER-HEEMBEEK Zinne Ferme Nos Pilifs

La ferme Nos Pilifs en Belgique est un modèle d'agriculture durable et d'inclusion sociale. Sur plus de 20 hectares, elle cultive des fruits et légumes biologiques, élève des animaux de ferme et produit du miel respectueusement de l'environnement. Ce qui la distingue est son engagement à offrir des emplois aux personnes en situation de handicap, favorisant leur autonomie à travers divers secteurs tels que l'horticulture et la restauration.

WWW.FERMENOSPILIFS.BE
Trassersweg 347, 1120 Bruxelles
Tél. + 32 (0)2 262 11 06



ATH SolAToi Herbieristerie

L'Herbieristerie offre un large éventail de produits liés à l'herboristerie. Avec plus de 150 plantes et épices en vrac, vous trouverez tout ce dont vous avez besoin pour retrouver les soins naturels d'antan. Leurs ateliers d'herboristerie permettent de créer ses propres produits naturels. Les personnes intéressées peuvent également assister à des formations à distance en herboristerie et en apiculture.

HERBIORISTERIE.BE
Rue Ernest Cambier 4, 7800 Ath
Tél. +32 (0) 68 64 53 73



BRAINE-L'ALLEUD Brawette L'Herboristerie de Marie

Marie, hypersensible et haut potentiel, a pris conscience que sa différence était une force. À 41 ans, elle apprend à comprendre ses émotions. Sa mission ? Permettre aux autres de se comprendre et agir en toute authenticité. Sa méthode ? Le photo-langage, la peinture, la marche consciente et les plantes de son herboristerie pour accompagner sa clientèle en dehors des séances.

WWW.MARIEPINTE.BE
Place Saint Sébastien 56,
1420 Braine-l'Alleud
Tél. +32 (0) 477 33 29 93



GEMBOUX Orno Rosalie

Chez Rosalie, un restaurant engagé, on met un point d'honneur à utiliser principalement des produits locaux et belges. Les légumes, fruits et viandes viennent d'une coopérative de producteurs bios et les vins et bières sont issus de vignobles et microbrasseries belges. Adeptes du zéro déchet, la carte est courte mais change toutes les deux semaines pour éviter le gaspillage. Chez Rosalie, tous les régimes alimentaires sont pris en compte, et les restes peuvent être emportés dans des boîtes compostables.

WWW.ROSALIERESTO.BE
Chaussée de Charleroi 69, 5030 Gembloux
Tél. +32 (0) 81 34 21 62



VIRTON L'Épi 123 Podium

À Virton, le rendez-vous des sportifs est chez 123 Podium. Passionnée de toutes les disciplines, l'équipe vous conseillera pour votre équipement complet de tennis, d'athlétisme, de football, de danse, de natation et bien plus. 123 Podium offre également un service de cordage de raquettes professionnel ainsi que l'impression sur textile pour personnaliser votre équipement. La clientèle payant en Épi bénéficie même d'une réduction.

WWW.123PODIUM.BE
Val d'Away 21, 6760 Virton
Tél. + 32 (0) 63 57 90 71

Banc → contact

Le « banc contat » du Semeur ne distribue pas de billets, mais a l'intention de créer du lien.

— Chaque jour, une agence bancaire ferme ses portes en Belgique. En moins de 5 ans, le pays va perdre plus d'un tiers des distributeurs de billets.

28 000 personnes ont déjà signé la pétition SOS CASH qui dit stop à la disparition des distributeurs de billets. Nous nous sommes déplacé-e-s dans de nombreuses villes pour des conférences, pour y jouer à « 1000 bornes pour ma banque » ou encore pour y organiser des marches funèbres à la mémoire de nos défunts distributeurs.

Le groupe de monnaie locale et citoyenne du Semeur (Philippeville-Beaumont-Couvin-Sivry) a eu une autre idée. Il travaille depuis plusieurs semaines avec le public qu'il croise lors du marché des petits producteur-riche-s et de festivals comme le Printemps de la transition organisé à Sivry-Rance-Beaumont pour faire lui-même ce que les banques ne fournissaient pas ou plus : un « banc contact ».

Résistez assi-se-s

L'idée lancée par Aline et Sylvie du Semeur est simple et emballante : construire au départ de chaises et de planches consolidées mais démontables un banc pouvant accueillir confortablement 2 à 3 personnes afin de nouer contact.

Pas question de construire un stand pouvant faire peur au public qui n'a pas envie de se faire accrocher par un long discours, le but est bien de créer un espace simple et confortable sous la mention « banc contact ». Seul un panneau « mistercash à 5 km » met la puce à l'oreille sur l'origine du banc. C'est une façon de lancer la conversation et, pourquoi pas, mener à parler de l'utilité des monnaies locales et citoyennes.

Outre le sujet de l'argent, c'est à la notion d'échange, en ce compris humain, que le groupe du Semeur veut mettre en avant. Ce banc peut être décliné de mille autres façons pour toutes les personnes qui souhaitent faire de la place à une société plus douce et centrée sur les gens plutôt que l'argent. ■

BRICOLEURS, BRICOLEUSES
UNISSEZ-VOUS ET RENDEZ-VOUS
AU SEMEUR. PLUS D'INFOS
SUR LESEMEUR.ORG

BANCONTACT 5KM

Des ateliers → sur la bourse

pour soutenir les professeur·e·s
du secondaire et du supérieur

Il y a quelques semaines, Financité a lancé sa campagne « Bourse sous influence » pour sensibiliser les jeunes aux risques de l'investissement en bourse et leur faire prendre conscience qu'il ne faut pas se fier aveuglément aux conseils des fininfluenceur·euse·s.

— Dès la rentrée de septembre, Financité souhaite aller à la rencontre des jeunes que les influenceurs et influenceuses tentent d'attirer vers l'investissement en bourse. Le temps d'une heure, nous proposons donc aux professeur·e·s de les soutenir pour discuter bourse avec leurs élèves.

Nous proposons le format suivant : 30 minutes de présentation (Qu'est-ce que la bourse ? Comment ça fonctionne ? Quels sont les risques d'investir en bourse ? Qu'en disent les influenceur·euse·s ? Peut-on se fier à leurs conseils ?) suivies de 30 minutes de débat et questions/réponses avec les élèves. Le format de cette séance est bien sûr adaptable selon les demandes des professeur·e·s et le degré de connaissance des élèves.

— Vous êtes professeur·e·s d'économie ou sciences sociales dans une école secondaire ou une haute école et vous souhaitez nous inviter dans votre classe ?
Contactez dès à présent notre chargée de campagne : louise.dubois@financite.be

— Vous êtes étudiant·e·s en option sciences économiques ou sciences sociales ou directeur·rice d'un établissement scolaire et vous trouvez le sujet intéressant ? Parlez de cette initiative aux professeur·euse·s de sciences économiques ou sociales de votre école !

— Vous connaissez quelqu'un qui connaît quelqu'un qui... connaît un professeur·e de sciences économiques ou sciences sociales et pourrait lui faire remonter l'information ? N'hésitez pas à parler de cette initiative autour de vous. ■

POUR PLUS D'INFO SUR NOTRE CAMPAGNE,
RENDEZ-VOUS SUR WWW.FINANCITE.BE/
BOURSE-SOUS-INFLUENCE

BRUXELLES *Lecture partagée*

Après le Brabant wallon, la lecture partagée de la section « la Finance Expliquée » du Financité Magazine, débarque à Bruxelles. Le principe est simple, on lit l'article en duo et par étapes, en s'assurant de notre bonne compréhension. Puis on en débat tou-te-s ensemble. La première édition sur la thématique du financement la transition a bien intéressé les participant-e-s. On se retrouve pour discuter du trading à haute fréquence (lire en pages 12-13) le 29 juin. ■



JETTE *Une riche journée*



Le dimanche 23 avril, le lieu d'occupation temporaire, le CBO (C'est Bon d'être Ouvert) à Jette a rassemblé des acteurs et actrices de tous les horizons autour d'une journée dédiée à un commerce et une finance plus solidaire. La journée s'est déroulée entre un p'tit dej équitable Oxfam, un jeu autour de l'accès aux services bancaires animé par

l'animatrice régionale et une conférence sur les enjeux de la limitation actuelle de l'accès au cash, donnée par notre chercheuse en inclusion financière. Le jeu a permis de beaux échanges intergénérationnels, les plus jeunes (8 ans!) s'impliquant fort dans l'émulation ludique pendant que les personnes plus âgées partageaient leurs impressions sur le rôle des banques. ■

IXELLES *Pédalons vers une finance plus solidaire!*

Depuis quelques mois, Financité et le supermarché coopératif le Pédalo à Ixelles s'associent pour proposer des ateliers ludiques et instructifs sur la finance solidaire.

En dehors des heures de travail que les coopérateur-ice-s effectuent pour faire fonctionner le supermarché, le Pédalo œuvre à faire vivre sa communauté.

C'est dans cette perspective que Financité intervient pour proposer des activités régulières. À travers leur engagement, les coopérateur-ice-s du Pédalo sont en effet sensibilisé-e-s aux alternatives économiques et certain-e-s sont soucieux-euses d'approfondir leur compréhension des enjeux économiques et financiers. Un premier ciné-débat sur les questions alimentaires animé par Financité avait déjà attiré de une bonne partie de la communauté l'année passée. Les activités de cette année sont variées : jeux de société, ciné-débat, atelier philo... Depuis le mois de mars, nous avons joué à « 1000 bornes pour ma banque », sur les questions de services bancaires et de l'accès au cash et à Economia, un jeu de stratégie sur l'entreprenariat social. Lors de l'un des



ateliers, un extraterrestre est même venu découvrir notre monnaie!

Les ateliers ont permis des rencontres entre les coopérateurs et coopératrices, les gens du quartier ou encore des membres de Financité et ont été l'occasion de nombreux échanges ; de beaucoup d'indignation aussi, comme fin mai lors de la projection d'un documentaire passionnant



sur l'évasion fiscale. Les ateliers sont aussi l'occasion de proposer des activités citoyennes sur le site d'occupation temporaire du futur quartier de Usquare.brussels.

Afin de toucher un public plus large, un partenariat avec d'autres supermarchés coopératifs est envisagé. Le 15 juin a d'ores et déjà été l'occasion de débattre de l'alimentation, et plus largement de l'économie locale dans le cadre du festival Nourrir Bruxelles. Qu'entendons-nous par « local » ? Est-ce nécessairement une bonne chose? ■

POUR NE PAS MANQUER
LES PROCHAINES ANIMATIONS
AU PEDALO : WWW.FINANCE.BE/
EVENTS

BRABANT WALLON OUEST *La monnaie qui crée du lien*

Les prestataires de la Brawette commencent à cartographier leurs fournisseurs et les payent dans la monnaie locale citoyenne.

Les systèmes d'échange alternatifs à l'euro (comme les monnaies locales citoyennes) sont un outil pour cartographier les circuits de consommation et production qui nous entourent. Les monnaies locales citoyennes développent en effet une charte de valeurs pour déterminer quels prestataires feront partie du réseau. Un-e utilisateur-ice, ou prestataire de la monnaie, peut dès lors décider de se fier à cette charte pour s'assurer que son unité de monnaie locale dépensée réponde à une série de critères, mais surtout serve son territoire.

Pour cela, il faut créer une boucle économique. Un même billet peut circuler d'une citoyenne, à un prestataire, puis à un autre prestataire pour revenir au final dans la bourse d'un citoyen. Et sur ce point, la Brawette, la monnaie locale citoyenne, travaille dur.

Lors de la dernière séance du cycle monnaie organisée à Braine-le-Château et consacrée aux systèmes d'échange alternatifs à l'euro, nous avons pu entendre les représentantes de la Brawette démystifier la création de ces fameuses boucles.

Lorsque le patron du restaurant l'Accent catalan à Waterloo est entré dans le réseau de la Brawette, il a directement regardé où il pouvait les dépenser. Facile, au lieu d'acheter ses lunettes dans un magasin d'un grand groupe, il va chez les Opticiens Raevens à Nivelles. Autre histoire, le restaurant italien Tra di Noi achète désormais ses légumes aux jardins du Ménéil à Braine-l'Alleud.

Pour Isabelle Franck, membre fondatrice de la Brawette, cette histoire « montre un certain succès de la monnaie. Il n'y a pas de hasard. On a choisi comme slogan de la Brawette, 'la monnaie qui crée du lien'. Elle le fait entre les citoyen-ne-s et entre les acteur-ice-s économiques. Cela peut sembler relever de l'anecdote, mais cela montre que les monnaies locales peuvent être un facteur modeste de transformation de l'économie locale. » ■



LOUVAIN-LA-NEUVE *Un partenariat durable*

Depuis quelques mois, Financité propose des ateliers sur les temps de midi dans les locaux de la Maison du Développement Durable à Louvain-la-Neuve.

Créée en 2007, cette association a pour objectif de faire de sa ville un territoire durable d'un point de vue écologique et social. C'est pour cela que le 25 mai, nous avons organisé un atelier sur la manière de faire de l'énergie en commun. Avec la crise énergétique à laquelle nous faisons face, la question d'une meilleure gestion

de notre consommation est sur toutes les lèvres. Mais si la solution venait de la mise en commun de la production? Des coopératives citoyennes en passant par les communautés d'énergie, nous avons examiné ces solutions tout en partageant nos expériences de consommateur-ice-s. ■



BOUGE, COUVIN ET HOUYET

→ Éviter de se faire plumer



Pigé!

Parler « argent » sans tabou et tenter de trouver des astuces concrètes permettant de faire face, au quotidien, à des situations financières parfois très compliquées.

Plusieurs groupes ont fait la connaissance de Financité à travers les ateliers « Pigé, pas pigeon-ne-s » ces derniers mois : les militant.e.s « Travailleurs Sans Emploi » de la CSC Namur-Dinant, le public du Groupe d'Appui de Prévention du Surendettement (GAPS) de Couvin ainsi que celui du CPAS de Houyet.

S'ils n'ont a priori pas grand-chose en commun, ces trois groupes ont tous souhaité aborder les problématiques financières du quotidien. En effet, tout le monde peut bénéficier de libérer la parole sur des préoccupations financières, mais aussi de s'instruire, d'échanger des conseils ainsi que des expériences afin de ne pas – ou ne plus – se faire « pigeonner ».

Ces groupes s'entraident pour être plus attentifs aux pièges supposés des « bonnes affaires » affichées en grand dans les supermarchés. Ils passent en revue

les différents types de crédits généralement sollicités et s'interrogent sur le choix le plus judicieux selon leurs besoins et leurs moyens. Mais ils se donnent aussi des conseils pour faire face à la hausse des prix de l'énergie sans se ruiner ou encore déceler les pièges des arnaques en ligne.

Au fil des ateliers qui mettent un point d'honneur à placer l'expérience et le savoir des participant.e-s au centre de l'attention, les a priori et autres craintes de ne pas y connaître grand-chose en finance s'évanouissent. Une véritable dynamique de réflexions et de prise de conscience prend alors place sur ce qui est concrètement

accessible et réalisable dans leur vie quotidienne. Pas de promesses ni de plans sur la comète, mais une légère modification des perspectives afin de se rappeler que chacun.e est déjà un.e « expert.e du quotidien » en matière financière. ■

ENVIE DE DÉCOUVRIR COMMENT DEVENIR UN·E « EXPERT·E DU QUOTIDIEN » ? CONTACTEZ VOTRE ANIMATRICE RÉGIONALE.



THUIN ET JUMET

C'est local,
→ c'est bon ?

Tout le monde n'a pas la même notion du local.

La mention « local » est tendance. Il n'est pas rare de découvrir la photo du producteur ou de la productrice qui fournit nos supermarchés. Mais à y regarder de plus près, nous n'avons pas les mêmes notions de local.

C'est en mode café débat que nous avons creusé le sujet afin que ce mot ne devienne pas un outil de greenwashing supplémentaire que nous suivons aveuglément. Les ateliers de Thuin (avec le Carol'Or et le Centre culturel Haute Sambre) et de Jumet (avec la Maison de l'Alimentation Durable) ont mis en avant l'importance, plus que des kilomètres, ce sont les contacts les plus directs possibles avec les producteur-riche-s des produits qui comptent, mais aussi l'attention à la distance à laquelle se prennent les décisions ou encore à quelle distance notre argent allait se retrouver... Et vous ce serait quoi votre définition de local ? ■



VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UNE SÉANCE « C'EST LOCAL, C'EST BON ? », CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR·RICE LOCAL·E.

ATH Le SolAToi se rapproche du Jardin

La monnaie locale a invité une autre initiative monétaire à présenter son projet.



Alors que la monnaie locale et citoyenne de Ath a fêté ses 5 ans en mars, ce groupe local a toujours mis en avant la monnaie comme étant un outil parmi d'autres au profit d'une économie plus douce et résiliente. En parallèle de l'énergie nécessaire à la circulation de la monnaie, le SolAToi a donc toujours mis en place des collaborations et/ou des conférences sur des sujets autres que leur initiative. C'est notamment le cas de l'atelier de mars à propos du Jardin Universel d'Échange (le J.E.U.)

Le J.E.U., de quoi s'agit-il ? C'est tout simplement un autre système de « monnaie » élaboré par Daniel Fargeas en 1998. S'il se veut mondial, il se pratique localement. Il fonctionne sous forme de chèque et surtout se donne pour objectif de remettre l'humain et la relation au cœur des échanges bien avant la valeur numéraire (voir article page 28).

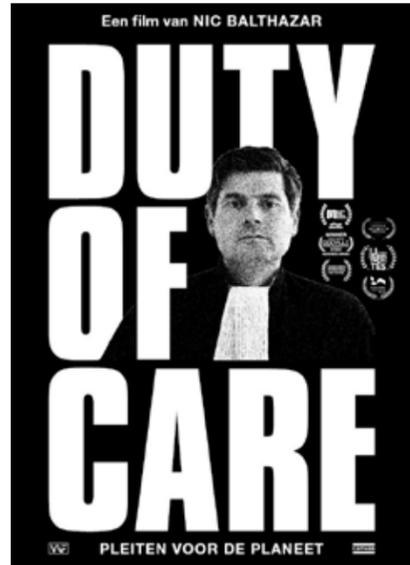
On pourrait se demander quel est l'intérêt pour le SolAToi de mettre en avant d'autres mécanismes. Est-ce une amorce de

bifurcation ? Rob Hopkins, l'initiateur du mouvement international des villes en transition, avait bien décidé de mettre fin à la gestion de la monnaie locale de la petite ville britannique de Totnes (7 000 habitant.e-s) en 2019 pour réorienter sa stratégie de promotion de la transition.

Mais au contraire, la mise en avant du J.E.U. par le SolAToi se fait au vu du nombre de points communs des deux systèmes. Ils ont l'un et l'autre pour objectif d'apporter des solutions aux gros défauts de l'euro, à savoir son incapacité manifeste à favoriser la transition environnementale, mais aussi l'accroissement des inégalités qu'il provoque.

Une fois encore à Ath, bien loin d'un esprit de concurrence entre les initiatives, il s'agit de multiplier les moyens d'informer le public sur le besoin de faire, entre autres, de la monnaie un outil citoyen. L'objectif est de multiplier les offres concrètes d'implications locales afin que chacun.e puisse, selon ses préférences, agir finalement dans un même sens, celui de l'intérêt général. ■

LIÈGE *Le droit* comme arme pour le climat



Le documentaire « Duty of Care » n'a pas manqué de provoquer des réactions.

À l'occasion d'un ciné-débat organisé au Cercle Julien Lahaut, le devoir de vigilance, sujet central du documentaire « Duty of Care », a suscité bon nombre de réflexions sur les biens communs et l'impact des mouvements collectifs sur nos sociétés.

« Duty of Care » (cfr. « Devoir de vigilance ») est un documentaire de Nic Balthazar sorti en 2022 qui retrace la lutte de l'avocat Roger Cox face au magnat pétrolier Shell ; autrement dit, un combat s'apparentant à celui de David contre Goliath. Depuis les motivations qui ont encouragé l'avocat néerlandais dans ce véritable parcours du combattant jusqu'au verdict final et ses conséquences, le documentaire conscientise les spectateur-ice-s sur les embûches rencontrées afin de faire du droit une arme contre les urgences climatiques. Car oui, ce documentaire nous montre que même les soi-disant « intouchables » peuvent être amenés devant les tribunaux et y être condamnés.

Parmi les sujets qui ont animé le débat, on peut citer les réflexions faites autour des initiatives individuelles et collectives et de leur poids réel – ou non – dans notre système capitaliste, l'incompréhension face au verdict à l'encontre de l'État belge suite à la plainte de l'ASBL Klimaatzaak, la jurisprudence avec l'évocation du cas



BNP Paribas (premier contentieux climatique au monde à viser un acteur bancaire) ou encore les interrogations sur la position de l'Europe face à cette problématique. Un débat qui tombait en plein dans l'actualité, juste avant un vote décisif programmé en séance plénière au Parlement européen sur base de la nouvelle directive proposée par la Commission européenne sur le devoir de vigilance. La révolte et l'espoir ont parsemé le débat avec pour toile de fond la preuve que, même si le chemin est encore long, il existe un moyen supplémentaire de faire entendre sa voix pour lutter en faveur du climat et de l'environnement.

Si vous avez manqué cette diffusion, il n'est pas trop tard. Une séance de rattrapage est prévue le 28 septembre prochain à 20h, dans le cadre du Festival TempoColor, à Liège, en présence, entre autres, de Matthias Petel, Doctorant UCLouvain & Harvard Law School, Président de la Commission environnement de la Ligue des droits humains et Amélie Adam, avocate et Présidente de la Commission environnement du Barreau de Liège-Huy. ■

PLUS D'INFOS :
WWW.FINANCE.BE/EVENTS

THIMISTER

La monnaie fait sa révolution

L'ASBL De bouche à oreille a invité Financité à parler des multiples formes que peut prendre la monnaie, de ses origines à son devenir.

En redéfinissant ce que l'on entend par « monnaie », le Cycle Monnaie en (R)évolution proposé par Financité tend à explorer la face cachée du système monétaire pour en comprendre les impacts concrets que nous pouvons encore constater de nos jours. Décliné en trois séances, il invite à en découvrir les origines historiques pour se concentrer un instant sur le système bancaire et se conclure par un aperçu des multiples manières dont les citoyen-ne-s se sont réapproprié la monnaie de nos jours. ■

VIRTON *Ces énergies* qui changent nos vies

En partenariat avec le plan de cohésion sociale d'Arlon, Financité a animé un cycle de trois dates sur le thème des bascules énergétiques.



Le point de départ de ces ateliers sont les constats objectifs très bien décrits et illustrés par la bande dessinée « Un monde sans fin » de Jancovici et Blain (éditions Dargaud 2021). De nombreuses planches démontrent à quel point notre mode de vie tout entier est bâti

sur un accès aisé aux énergies fossiles abondantes et peu chères.

Nous sommes en effet habitué-e-s à vivre en consommant sans compter le charbon, le pétrole et le gaz. Certes de nouvelles sources d'énergie plus « vertes » se développent aujourd'hui, mais elles restent tout à fait marginales en termes de volume. Dans tous les cas de figure, sans pétrole, beaucoup de choses doivent être remises en cause.

À vrai dire, ce rapport à l'énergie va modifier fondamentalement nos modes de vie et ce, dans tous les secteurs : alimentation, mobilité, enseignement, habitation, utilisation de l'eau douce, vêtements, santé, internet... Ensemble, nous passons en revue les différents domaines de nos vies quotidiennes modernes et nous identifions les marges de manœuvre dont nous disposons pour nous adapter à ces changements profonds en sachant que nous ne sommes qu'au tout début du processus.

Au-delà des peurs face à l'inconnu, le but est d'imaginer des mondes futurs dans lesquels il fera bon vivre. Comment poser aujourd'hui les bases de ce que d'aucun-e-s appellent la « sobriété heureuse ». ■

ARLON *Quelques bières avec...*

Raphaël Goblet, un volontaire actif dans le développement de l'Ardoise, monnaie citoyenne déployée entre Lesse et Semois, est à l'origine d'un concept original.

Quelques Bières Avec... propose un moment avec un-e invité-e de marque, sous la forme d'une discussion ouverte, pour parler de grands sujets concernant les basculements sociétaux et les questions environnementales actuelles. Le tout arrosé (avec modération) de quelques bières artisanales locales de qualité.

Pour le premier brassin fin mai, l'invité était l'économiste Bruno Colmant.

La question : quel modèle économique compatible avec les limites planétaires ? Pour y répondre, il s'est appuyé sur son dernier livre « Une Brûlante Inquiétude ». C'est un virage à 180° de sa foi dans le néolibéralisme. En clair, on ne peut plus dissocier, ainsi qu'il l'a cru trop longtemps, économie et écologie, car l'avidité de l'enrichissement entraîne un saccage de la nature.

Un concept original et un beau succès des Joyeux Résistants en collaboration avec Luxembourg Creative, en partenariat avec la Maison de la Culture d'Arlon et la Brasserie La Rulles. ■

PLUS D'INFO :
WWW.LUXEMBOURGCREATIVE.BE

VIRTON

Solidarité Virton déménagement

La caverne d'Alibaba ou l'on peut trouver à petits prix une multitude d'objets et de meubles doit changer de lieu.

Installé depuis de longues années dans un ancien bâtiment, cet espace est bien connu des Virtonnais-es. Mais voilà, il faut aujourd'hui déménager et s'installer dans un bâtiment qu'il faut rénover et aménager. Cependant, ce lieu mis à disposition pour 99 ans vaut bien la peine de s'y installer. Une équipe de volontaires s'active pour tout refaire du plafonnage à l'électricité. C'est aussi une belle occasion pour trier et remettre de l'ordre nous confie un des membres du conseil d'administration.

Actuellement, une vaste campagne d'appel aux dons est lancée avec la complicité de Financité pour que les donateur-riche-s bénéficient de la déduction fiscale pour tout don dépassant 40 euros. Dans la foulée, plusieurs activités vont être organisées via le programme « Pigé, pas pigeon-ne-s » développé par Financité. ■





Comprendre les enjeux économiques et financiers, c'est possible

En tant que mouvement d'éducation permanente, nous essayons tant bien que mal d'aborder la finance en toute simplicité et de s'amuser de ce qui semble compliqué.

Nos objectifs sont avant tout de faire prendre conscience aux participant-e-s des dérives de la finance et de leurs impacts sur la vie des citoyen-ne-s, de leur permettre de comprendre les mécanismes à l'œuvre mais aussi et surtout de s'outiller pour y faire face individuellement et collectivement. Pour cela, nos outils sont nombreux.

Notre catalogue d'activités est en constante évolution. Que vous soyez plus ateliers, conférences, jeux, cinéma ou balade contée, il y a quelque chose pour vous.

VOUS ÊTES UNE ORGANISATION ET CHERCHEZ À PARLER FINANCE AVEC VOTRE PUBLIC ? RETROUVEZ NOTRE CATALOGUE SUR WWW.FINANCITE.BE/FR/ARTICLE/NOS-EVENEMENTS

Éphéméride Financité

20 juin : prochaine session de la Financité Academy à Bruxelles
12 septembre : prochaine session de la Financité Academy à Liège

Quand on sème

Nos assemblées générales extraordinaires et ordinaires se sont tenues à La Menuiserie à Liège le 20 mai. Ces deux assemblées étaient précédées d'une conférence gesticulée intitulée « Quand on sème, c'est pour la vie. Comment le capitalisme s'approprie le vivant ». Corentin Hecquet nous emmène dans l'histoire de l'appropriation des semences qui, au fur et à mesure verrouille le système semencier et exclut toutes les variétés qui ne correspondent pas à une norme. Loin de s'arrêter aux constats amers d'une perte de biodiversité, Corentin raconte comment des personnes essaient, de faire entendre une voix dissidente.



52 propositions

Financité publie son memorandum en vue des prochaines élections.

Changer la finance est un levier puissant pour une société plus juste. Les élections de 2024 approchent à grands pas. Pour que la finance soit au service de l'intérêt général et adaptée aux citoyen-ne-s, nous avons publié notre nouveau memorandum riche de 52 propositions concrètes.

Les mesures à prendre sont nombreuses (pas de baguette magique en la matière) et variées (déjà, vu la variété d'acteurs impliqués : privés, publics, entreprises, particuliers, coopératives et autres

organisations de l'économie sociale...). Pour Financité, toutes ces mesures devraient idéalement être mises sur la table des négociations, aux niveaux de pouvoir concernés, et reprises dans les différents accords de majorité.

Durant la deuxième quinzaine du mois de juin, nous organiserons des assemblées régionales un peu partout en Belgique francophone pour vous présenter le memorandum, mais aussi vous permettre d'établir votre liste de priorités.

CONSULTEZ NOTRE AGENDA SUR WWW.FINANCITE.BE/EVENTS

« Bien entendu... »



Indépendant de la rédaction, le Comité de lecture du Financité magazine, des gens comme vous, réagit à un contenu paru récemment.

Pages 4-5 du magazine 69

Remettre l'économie au milieu de la finance

Quand on s'aperçoit que certain-e-s investisseur-euse-s exigent des rendements de 15 % alors que l'économie croît de 2 à 3 % par an (voir l'ouvrage d'Olivier Bonfond, « Il faut tuer Tina »), on en vient à se dire que la bourse est déconnectée de l'économie réelle.

Néanmoins, une action d'une entreprise représente une fraction du pouvoir de décision sur sa gestion, les gros investisseurs – fonds de pension et institutions financières – en ont bien conscience et profitent de ce pouvoir pour influencer à leur propre profit la politique des entreprises qu'ils contrôlent. En exigeant des rendements élevés, ils captent une bonne partie des profits réalisés par le secteur productif, quitte à priver ces entreprises des moyens nécessaires à leur développement, à la rétribution correcte de leur personnel, à l'alignement de leurs activités avec des objectifs pourtant urgents et largement reconnus de respect de l'environnement et de la communauté.

Pour rééquilibrer ce marché dans lequel l'offre et la demande reposent peu sur les besoins de financement d'entreprises, et plus sur des espoirs de gains, une régulation publique est devenue indispensable afin de restaurer un outil utile au service

de l'économie et de l'intérêt général. La bourse doit servir à financer des entreprises et des projets favorables à la transition écologique et compatibles avec l'intérêt général. À défaut, il nous revient d'exiger que les normes comptables, la réglementation et le contrôle la remettent sur de bons rails. Dès lors, les rapports de Financité sur l'investissement socialement responsable ne seront plus décevants. ■

Le comité de lecture



PHOTO LÉGENDE



La monnaie locale citoyenne de la Région du Centre a eu droit à une visite royale. Les billets colorés du Lupi sont désormais connus jusqu'au Palais.



*!?!☆⚡:)

Chères amies, soyons veuves!

DANAÉ LIST

Je suis une femme de 40 ans, maman et jeune mariée. Et il y a peu, j'ai découvert que si je veux une pension égale à celle des hommes et bien je ferais mieux d'être célibataire... ou veuve.

Une femme et un homme viennent d'avoir un bébé et de se marier après une longue discussion sur la manière de se protéger mutuellement en cas de décès ou de séparation. L'une et l'autre parlent ouvertement d'argent. Il sait combien sa compagne gagne, elle connaît ses dépenses. Ensemble, il et elle ont un compte joint pour les dépenses familiales et gardent chacun un compte personnel. Régulièrement, un conseil de famille s'organise pour réévaluer le budget et les dépenses. Sommes toutes, un couple avec une gestion financière assez saine.

Ce couple, c'est le mien. Si j'ai décidé d'en parler aujourd'hui, c'est parce que récemment, j'ai failli avaler ma chique de travers en pleine réunion du groupe de travail Genre et patrimoine¹. Perdue dans les statistiques² qui nous étaient présentées sur les différences entre les pensions des femmes et des hommes

Qu'est-ce qui cloche dans le mariage pour que l'écart de pension entre femmes et hommes soit si élevé?



en Belgique, je constate que pour les personnes mariées, l'écart se monte à 542 euros au détriment des dames. La pension moyenne brute des hommes mariés s'élève

en effet à 2 042 euros, contre 1 499 euros pour les femmes mariées, soit soit 27 % de moins.

En y regardant de plus près, je constate que cet écart est le plus élevé de tous les états civils (divorcé-e, célibataire, veuf ou veuve). Et par-dessus tout, le montant moyen de la pension des hommes mariés est le deuxième plus élevé (le pensionné le plus riche étant le veuf). Par contre, la pension moyenne des femmes mariées est plus faible que celle des femmes divorcées, célibataires ou veuves. Pour le dire autrement, un homme a tout intérêt à être marié car il peut s'en mettre relativement plein les poches alors que les femmes qui décident de se marier s'appauvrissent.

Moi qui pensais avoir réfléchi à tout pour être la plus égalitaire possible avec mon mari. Mais qu'est-ce qui cloche dans l'institution mariage ou dans la politique fiscale pour que l'écart de pension soit si élevé? Est-ce que c'est le fait d'être en couple, de vivre sous le même toit, d'avoir des enfants? Surtout qu'ici, il n'est question que de l'état civil et qu'il est fort probable que, parmi les célibataires de l'étude, on retrouve des personnes en couple et avec enfants.

Je n'ai pas de réponse claire à ces questions. Mais il ne serait pas trop exagéré de dire que l'institution du mariage et ce qu'elle représente de traditionnel plonge les femmes dans les rôles sociaux genrés et des aménagements de carrières qui leur sont préjudiciables économiquement. Le problème n'est pas le mariage lui-même, mais la manière dont la mise en société est pensée et dont les citoyen-ne-s décident de s'y conformer ou non.

Je ne vais évidemment pas conseiller aux femmes d'être veuves. Mais par contre, je nous conseille à toutes et à tous de réfléchir à ce système qui favorise le veuvage ensuite le divorce et finalement le célibat des femmes. Qu'est-ce que cela dit de nous?

Note à mon mari s'il me lit : tu peux dormir sur tes deux oreilles. ■

1. Groupe soutenu par Financité et qui a pour objectif de travailler sur les inégalités économiques qui existent entre les femmes et les hommes dans le cadre familial.

2. Disponibles sur pensionstat.be